

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1904.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget de la Dette publique pour l'exercice 1904 s'élève à fr. 154,564,275 41

Les crédits alloués par le Budget de 1903 montent à . . . 143,544,348 85

Soit, pour 1904, une augmentation de fr. 11,019,926 56

Cette augmentation provient, à concurrence de fr. 5,379,999.36, de ce que la dotation d'amortissement de la dette, fixée précédemment à fr. 0.20 %, est portée à fr. 0.40 pour l'exercice 1904. Elle s'établit et se justifie en détail ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.

ART. 5. — Dette à 3 % 1^{re} série.

Crédit demandé pour 1904. fr. 13,620,202 80

— alloué pour 1903. 12,386,356 »

• AUGMENTATION . . . fr. 1,233,866 80

Cette somme représente :

1° Les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 13,521,200 fr., émis en dette à 3 %, 1^{re} série, pendant l'année 1902, soit

fr. $\frac{13,521,200 \times 3.40}{100} =$ fr. 459,720 80

2° L'augmentation de 20 centimes de la dotation d'amortissement, soit pour le capital à 3 %, 1^{re} série, émis au 31 décembre 1901, une charge nouvelle de

fr. $\frac{387,073,000 \times 0.20}{100} =$ fr. 774,146 »

TOTAL ÉGAL . . . fr. 1,233,866 80

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 6. — Dette à 3 % (2^e série).

Crédit demandé pour 1904.	fr. 70,674,626 38
— alloué pour 1903	63,606,731 42

AUGMENTATION. . . fr. 7,067,874 96

Cette somme représente :

1^o Les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 90,934,500 francs, émis en dette à 3 %, 2^e série, pendant l'année 1902,

soit fr. $\frac{90,934,500 \times 3.40}{100} =$ fr. 3,092,433 »

2^o L'augmentation de 20 centimes de la dotation d'amortissement, soit pour le capital à 3 %, 2^e série, émis au 31 décembre 1901, une charge nouvelle de

fr. $\frac{1,987,710,982.22 \times 0.20}{100} =$ 3,975,421 96

TOTAL ÉGAL. . . fr. 7,067,874 96

ART. 7. — Dette à 3 %, 3^e série.

Crédit demandé pour 1904.	fr. 7,165,160 »
— alloué pour 1903.	6,653,411 20

AUGMENTATION. . . fr. 511,748 80

Cette somme représente :

1^o Les charges d'intérêts et d'amortissement d'un capital de 2,820,900 francs, émis en dette à 3 %, 3^e série, pendant l'année 1902, soit

fr. $\frac{2,820,900 \times 3.40}{100} =$ fr. 95,910 60

2^o L'augmentation de 20 centimes de la dotation d'amortissement, soit pour le capital à 3 %, 3^e série, émis au 31 décembre 1901, une charge nouvelle de

fr. $\frac{207,919,100 \times 0.20}{100} =$ 415,838 20

TOTAL ÉGAL. . . fr. 511,748 80

ART. 9. — Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1903 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des Bons du Trésor en circulation. (Crédit non limitatif.)

Crédit demandé pour 1904.	fr. 5,800,000 »
— alloué pour 1903.	4,800,000 »

AUGMENTATION. . . fr. 1,000,000 »

Bien qu'il s'agisse d'un crédit non limitatif, on a tenu à en mettre le montant en concordance avec le chiffre actuel de la dépense. Il est à

NOTE PRÉLIMINAIRE.

remarquer que celle-ci est partiellement compensée par une recette rattachée au Budget des Voies et Moyens : on veut parler de la recette provenant du placement en valeurs commerciales sur l'étranger de l'encaisse disponible du Trésor, alimentée par l'émission de la dette.

L'évaluation de la recette en question pour 1904 s'élève à 1,400,000 francs.

ART. 17 à 26. — *Annuités à payer pour le service des actions privilégiées et des obligations émises par diverses sociétés de chemins de fer dont les concessions ont été rachetées par l'État.*

Les annuités qui font l'objet des articles 17 à 26 sont conformes aux tableaux d'amortissement ; elles présentent, comparativement à celles inscrites au Budget de 1903, des augmentations ou des diminutions qui se traduisent, en résultat, par une augmentation de 1,363 francs.

ART. 27. — *Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	1,620,000 »
— alloué pour 1903		1,507,814 »
AUGMENTATION.	fr.	112,186 »

Cette somme représente les premières annuités à payer par l'Etat pour l'établissement ou l'augmentation du capital de diverses lignes vicinales.

ART. 34. — *Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (Crédit non limitatif.)*

L'article 2 de la loi du 26 août 1903, contenant le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1903, autorise le Gouvernement à prélever sur ce crédit les sommes nécessaires à la formation d'un fonds spécial affecté au paiement de la partie de la rémunération qui ne sera acquise aux volontaires de réserve qu'au moment de leur congédiement.

Le libellé de l'article est complété en conséquence.

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.

ART. 35. — *Pensions diverses.*

Crédit demandé pour 1904.	fr.	13,543,272 »
— alloué pour 1903.		13,019,272 »
AUGMENTATION.	fr.	526,000 »

Cette somme représente le total des augmentations proposées pour le service des pensions des divers départements ministériels (Voir annexe n° 2).

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 56. — *Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (Art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.*

Crédit demandé pour 1904	fr. 16,836 75
— alloué pour 1903	17,951 75
DIMINUTION.	fr. 1,115 »

résultant de l'extinction de quatre pensions.

ART. 57. — *Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées.*

Crédit demandé pour 1904.	fr. 3,747,000 »
— alloué pour 1903.	3,579,000 »
AUGMENTATION.	fr. 368,000 »

Cette augmentation est due en partie à l'exécution de la loi du 25 août 1901 relative à la pension des instituteurs communaux, des instituteurs primaires adoptés, etc. On sait que l'État ne doit supporter que les deux cinquièmes des dépenses imputables sur cet article. Le complément est recouvrable au profit du Trésor à charge des Budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion d'un cinquième et de deux cinquièmes; il figure en recette au Budget des Voies et Moyens.

CHAPITRE III.

INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.

ART. 39. — a) *Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les Caisses du Trésor; b) Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos.*

Crédit demandé pour 1904	fr. 1,453,000 »
— alloué pour 1903	1,253,000 »
AUGMENTATION.	fr. 200,000 »

Cette augmentation provient en partie des cautionnements versés par les brasseurs et les vinaigriers (article 5 de la loi budgétaire du 31 décembre 1900); elle résulte, pour le surplus, de l'accroissement notable du nombre et de l'importance des cautionnements fournis par les contribuables en général.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,**ROI DES BELGES,**

A tous présents et à venir, Salut:

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et des Travaux publics et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique pour l'exercice 1904 est fixé à la somme de cent cinquante-quatre millions cinq cent soixante-quatre mille deux cent soixante-quinze francs quarante et un centimes (fr. 154,564,275 41), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 24 octobre 1903.

LEOPOLD II,**KONING DER BELGEN,**

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil:

Op voorstel van Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting der Openbare Schuld voor het dienstjaar 1904 is vastgesteld op de som van honderd vier en vijftig miljoen vijf honderd vier en zestig duizend twee honderd vijfen zeventig frank één en veertig centiemen (fr. 154,564,275 41), overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Lacken, den 24^e October 1903.**LÉOPOLD.****PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*

P. DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1904.

Articles	DÉSIGNATION	MONTANT		TOTAL
	DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DES CRÉDITS	par chapitre.	
		par article.		

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
8	Intérêts à 3 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand	1,500 "	
9	Intérêts, amortissement et frais de la dette émise pendant les années 1905 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	5,800,000 "	
§ 2. Annuités diverses.			
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	300,000 "	
11	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)	210,600 "	
12	Annuité à payer jusqu'en 1940 pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 "	
13	Annuités à payer jusqu'en 1966, à raison de 11,000 francs par kilomètre, sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 33 et 37 de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	8,471,837 "	
14	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)	672,350 "	
15	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)	859,000 "	120,354,116 66
16	Annuité à payer jusqu'en 1937 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt.	190,000 "	
17	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour le service des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	8,475 "	
18	Annuités à payer jusqu'en 1935 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren.	150,780 "	
19	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand	65,165 "	
20	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen	34,495 "	
21	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois	761,995 "	
22	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge.	950,077 50	
23	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain	15,952 50	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
8	Interesten aan 3 t. h. op de som van 50,000 frank, voorloopig ingehouden op den inkooprij der lijn Eecloo-Gent	1,800 "	
9	Kroozen, aflossing en kosten der kapitalen ontleend gedurende de jaren 1903 en 1904 tot bestrijding der uitgaven op buitengewone middelen; interesten en kosten der in omloop Schatkistbons. (Onbepaald krediet.)	5,800,000 "	
§ 2. Jaarrenten van verschillende aard.			
10	Rente op naam der stad Brussel	300,000 "	
11	Aandeel van België in den huurprijs der Groot-Hertogelijke lijnen (Spa tot de grens van het Groot-Hertogdom).	219,600 "	
12	Jaarsom tot en met 1940 te betalen voor prijs van een gedeelte van het exploitatie-materieel, overgenomen krachtens artikel 10 der conventie van 25 April 1870, goedgekeurd door de wet van 3 Juni daaropvolgende	612,000 "	
13	Jaarsommen tot en met 1906 te betalen tegen 11,000 frank den kilometer op 770,167 meters, lengte der lijnen of deelen van lijnen aan den Staat geleverd vóór 1 Januari 1877. (Art. 35 en 57 der overeenkomst van 1 Juni 1877.)	8,471,837 "	
14	Jaarsom tot en met 1941 te betalen voor prijs van den inkoop der vergunning des spoorwegs van Bergen tot Maaseik (Overeenkomst van 16 en 17 Februari 1857, goedgekeurd door de wet van 8 Juli 1858.)	672,350 "	
15	Jaarsom tot en met 1967 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg genaamd « Hesbaye-Condroz » (lijn van Landen tot Ciney)	859,000 "	120,354,116 66
16	Jaarsom tot en met 1937 te betalen wegens inkoop der vergunning van den spoorweg van Landen tot Hasselt	190,000 "	
17	Jaarsom tot en met 1949 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen der « Grande Compagnie du Luxembourg »	8,475 "	
18	Jaarsommen tot en met 1935 te betalen voor den dienst der bevoorrechte aandeelen en der obligatiën van de spoorwegmaatschappij Antwerpen-Gent langs Sint-Nicolaes en Lokeren	159,780 "	
19	Jaarsommen tot en met 1949 te betalen voor den dienst der obligatiën der spoorwegmaatschappij Eecloo-Gent	65,165 "	
20	Jaarsom tot en met 1912 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Tongeren-Bilsen	34,495 "	
21	Jaarsommen tot en met 1955 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Liégeois-Limbourgeois »	761,995 "	
22	Jaarsommen tot en met 1944 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij « Est belge »	959,077 50	
23	Jaarsom tot en met 1916 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Charleroi-Leuven	15,952 50	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL. par chapitre.
24	Annuités à payer jusqu'en 1906 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam	978,790 "	
25	Annuités à payer jusqu'en 1951 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht	137,235 "	
26	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse	152,562 50	
27	Annuités souscrites par l'État pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux	1,020,000 "	
28	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines	62,514 70	
29	Huitième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'État du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière.	688,544 74	
§ 3. Autres charges.			
30	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 2 avril 1875.).	39,794 91	
31	Rente annuelle à 3 % à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Loi du 19 août 1893.)	45,000 "	
32	Minimum d'intérêt garanti par l'État à la Société concessionnaire du chemin de fer de Hasselt-Maeseyck; minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne vicinale d'Ostende-Nieuport-Furnes. (<i>Crédit non limitatif</i>).	150,000 "	
33	a. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.). fr. 177,000 "		
	b. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "	184,500 "	
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.			
34	Rémunération en matière de milice. (Loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif</i>).	14,051,000 "	
35	Pensions diverses.	13,545,272 "	
36	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV), relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren	16,836 75	31,904,108 75
37	Pensions des professeurs et instituteurs communaux et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées	3,747,000 "	
38	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances	564,000 "	

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Jaarsommen tot en met 1966 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Antwerpen-Rotterdam	978,700 "	
25	Jaarsommen tot en met 1951 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij Luik-Maestricht	137,253 "	
26	Jaarsommen tot en met 1942 te betalen voor den dienst der obligatiën van de naamlooze spoorwegmaatschappij " Entre-Sambre-et-Meuse "	152,562 50	
27	Jaarsommen door den Staat ingeschreven voor het bijeenbrengen van het inrichtingskapitaal der buurtspoorwegen.	1,620,000 "	
28	Jaarsommen tot en met 1911 te betalen uit hoofde der naasting van de vergunde telefoonnetten van Leuven, Bergen, Namen en Mechelen	62,514 79	
29	Achtste twaalfde deel bestemd tot de aflossing van het kapitaal gestort in uitvoering der wet waarbij de kapitalisatie wordt gemachtigd der annuïteiten nog door den Staat verschuldigd wegens inkoop der telefoonnetten van Brussel, Antwerpen, Gent, Charleroi, Verviers, Luik en La Louvière	688,544 74	
§ 3. Andere lasten.			
30	Jaarrente aan 5 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 2 April 1875)	59,794 91	
31	Jaarrente aan 3 t. h., ten titel van schadevergoedingen wegens krijgsservituten. (Wet van 19 Augustus 1895)	45,000 "	
32	Minimum van interest door den Staat gewaarborgd aan de concessie houdende spoorwegmaatschappij van Hasselt-Maeseyck; minimum van opbrengst door den Staat gewaarborgd aan de Nationale Maatschappij voor buurtspoorwegen, voor de sectie Oostende-Middelkerke der buurtlijn Oostende-Nieuwpoort-Veurne (<i>Onbepaald krediet</i>).	150,000 "	
33	a. Kosten rakende den dienst der verschillende voormelde schulden en jaarsommen, alsmede die betrekkelijk de leeningen uitgegeven door de Nationale Maatschappij voor Buurtspoorwegen. (Betaling der kroozen, aflossing, controle, vervaardiging, uitgifte en vernietiging van titels, enz.) fr. 177,000 "	184,500 "	
	b. Kosten van toezicht op de spoorwegmaatschappijen, enz., onder oogpunt des waarborgs van den interest-minimum 7,500 "		
HOOFDSTUK II.			
VERGELDINGEN EN PENSIOENEN.			
34	Vergelding in zake van militie. (Wet van 21 Maart 1902) er bijgevoegd de vooraflichtingen toegelaten bij artikel 2 der wet van 26 Augustus 1903 (bijzonder fonds van de reserve-vrijwilligers). Dienstjaar 1904 en, bij uitzondering, vroegere dienstjaren (<i>Onbepaald krediet</i>).	14,031,000 "	
35	Verschiedende pensioenen	13,545,272 "	
36	Pensioenen ten laste van den Staatsschat gelegd door de wet van 27 Juni 1897, waarbij goedgekeurd wordt de overeenkomst van 16 October 1896 (art. IV) betrekkelijk den inkoop door den Staat der vergunning van den spoorweg van Antwerpen naar Gent, langs Sint-Nicolaes en Lokeren	16,856 75	31,904,108 75
37	Pensioenen der gemeenteprofessoren en -onderwijzers en der leden van het onderwijzend personeel der aangenomen lagere scholen	3,747,000 "	
38	Pensioenen der vroegere retraite-kas. Jaarlijksche vergoeding verschuldigd aan de pensioenkas van de weduwen en weezen van het Departement van Financiën	564,000 "	

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.			
39	a. Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor. fr. 1,450,000 »	1,455,000 »	2,306,050 »
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »		
40	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	3,050 »	
41	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 5 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation	850,000 »	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE fr.			154,564,275 41

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 24 octobre 1903.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :
*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*
P. DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING DER OPENBARE SCHULD (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL. per hoofdstuk.
HOOFDSTUK III.			
KROOZEN WEGENS BORGTOCHTEN EN CONSIGNATIËN.			
39	a. Kroozen aan 3 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten in geld gestort in de kassen van den Staatsschat fr. 1,450,000 °	1,453,000 °	2,506,050 °
	b. Verachterde kroozen uit dien zelfden hoofde, betreffende gesloten dienstjaren 3,000 °		
40	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de borgtochten der plaatsvervangers in de nationale militie	3,050 °	
41	Kroozen aan 2 1/2 t. h. verschuldigd wegens de consignatiën in 't algemeen, alsmede wegens de borgstellingen gelijk gesteld, door artikel 7 der wet van 15 November 1847, met de consignatiën; kroozen aan 5 t. h. der gelden in bewaring gegeven ten voordeele van minderjarigen en ontzegden, krachtens de wet van 16 December 1851, die taks wortende toegepast tot de voltrekking der meerderjarigheid van de mondig gemaakte minderjarigen na de consignatie	850,000 °	
(De kredieten in het tegenwoordig hoofdstuk voorkomende, zijn onbepaald.)			
TOTAAL DER BEGROOTING VAN DE OPENBARE SCHULD. . . fr.			154,564,275 41

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 24 October 1903.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën
en Openbare Werken,
P. DE SMET DE NAEYER.

(16)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1904.

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	INTERÊTS du capital en circulation au 31 dec. 1902.	FONDS D'AMORTISSEMENT.		Total par dette.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				Intérêts du capital amorti au 31 dec. 1902.	Dotation de l'amortissement	
CHAPITRE PREMIER. SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE. 1 ^{re} SECTION.						
		<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>				
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 ½ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1904 et au 1 ^{er} janvier 1905)	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1904)	"	"	"	"
		2 ^{me} SECTION. <i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842 et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>				
3	"	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. (Articles 20 et 25 dudit traité et article 10 de ladite convention)	"	"	"	"
4	"	Rachat des droits de canal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité	"	"	"	"
		3 ^{me} SECTION. <i>Dettes contractées depuis 1830.</i> § 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.				
		Dettes à 5 %, 1 ^{re} série :				
5	a.	Intérêts à 5 % sur le capital de 595,157,100 francs, en circulation au 31 décembre 1902 (semestres au 1 ^{er} juillet 1904 et au 1 ^{er} janvier 1905)	11,854,713 "	"	"	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 40 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 400,594,200 "	"	"	1,602,576 80	15,620,202 80
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 5,457,100 "	"	165,115 "	"	
		(mêmes semestres).				
6	a.	Dettes à 5 %, 2 ^e série :				
		Intérêts à 5 % sur le capital de fr. 2,053,554,582 22, en circulation au 31 décembre 1902 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1904).	61,606,051 46	"	"	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 40 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 2,078,665,482 22	"	"	8,514,061 92	70,674,626 58
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 25,151,100 "	"	755,935 "	"	
		(mêmes semestres).				
7	a.	Dettes à 5 %, 3 ^e série :				
		Intérêts à 5 % sur le capital de 207,916,400 francs, en circulation au 31 décembre 1902 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1904).	6,257,492 "	"	"	
	b.	Amortissement :				
		1 ^o Dotation de 40 c % sur le capital émis primitivement de . . . fr. 210,740,000 "	"	"	842,960 "	7,165,160 "
		2 ^o Intérêts à 5 % sur le capital amorti de. 2,825,600 "	"	84,708 "	"	
		(mêmes semestres).				
		TOTAUX. . . .	85,197,227 24	1,001,754 "	10,759,998 72	96,958,979 96
				11,761,752 72		
						A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,498,990 78	5,498,990 78	»	»	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,637 50	80,637 50	»	»	80,635 76	80,634 05	
123,586 24	123,586 24	»	»	123,586 24	121,524 63	
21,164 02	21,164 02	»	»	21,164 02	20,810 40	
15,620,202 80	12,586,556 »	1,253,866 80	»	11,504,124 80	11,196,552 80	
70,674,626 58	63,606,751 42	7,067,874 96	»	60,528,101 82	59,157,161 02	
7,165,160 »	6,653,411 20	511,748 80	»	6,523,990 40	6,401,728 »	
97,184,167 72	88,370,677 16	8,813,490 56	»	84 080,393 82	82,476,981 66	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
8	»	Intérêts à 5 % de la somme de 50,000 francs retenue provisoirement sur le prix de rachat de la ligne d'Eecloo à Gand
9	»	Intérêts, amortissement et frais des capitaux empruntés pendant les années 1903 et 1904 pour couvrir les dépenses sur ressources extraordinaires; intérêts et frais des bons du Trésor en circulation (<i>Credit non limitatif</i>)
»	»	Intérêts et débours à payer aux sociétés des chemins de fer d'Anvers à Rotterdam et de l'Est-Belge, du chef du service provisoire des obligations émises par ces sociétés. (<i>Pour mémoire</i>)
		§ 2. Annuités diverses.
10	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1904 et au 1 ^{er} janvier 1905.) . . .
11	»	Quote-part de la Belgique dans le loyer des lignes Grand-Ducales (Spa à la frontière Grand-Ducale)
12	»	Annuité (calculée à 4 $\frac{1}{2}$ % sur un capital de 15,600,000 francs), à payer jusqu'en 1940, pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant
		Annuités à payer jusqu'en 1966 :
13	a.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'Etat antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 55, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) . . . 5,591,169 »
	b.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 55, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) 3,080,668 »
14	»	Annuité à payer jusqu'en 1941 pour prix du rachat de la concession du chemin de fer de Mons à Manège. (Convention des 16 et 17 février 1857 approuvée par la loi du 8 juillet 1858.)
15	»	Annuité à payer jusqu'en 1967 du chef du rachat de la concession du chemin de fer Hesbaye-Condroz (ligne de Landen à Ciney)
16	»	Annuité à payer jusqu'en 1957 du chef du rachat de la concession du chemin de fer de Landen à Hasselt
17	»	Annuité à payer jusqu'en 1949 pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg
18	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des actions privilégiées et des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren
19	»	Annuités à payer jusqu'en 1949 pour le service des obligations de la Compagnie du chemin de fer d'Eecloo à Gand
20	»	Annuité à payer jusqu'en 1912 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Tongres à Bilsen
21	»	Annuités à payer jusqu'en 1955 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois
22	»	Annuités à payer jusqu'en 1944 pour le service des obligations de la Société anonyme des chemins de fer de l'Est belge
23	»	Annuité à payer jusqu'en 1916 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Charleroi à Louvain
24	»	Annuités à payer jusqu'en 1966 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam
25	»	Annuités à payer jusqu'en 1931 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de Liège à Maestricht
26	»	Annuités à payer jusqu'en 1942 pour le service des obligations de la Société anonyme du chemin de fer de l'Entre-Sambre et Meuse
27	»	Annuités souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux
28	»	Annuités à payer jusqu'en 1911 du chef de la reprise des réseaux téléphoniques concédés de Louvain, Mons, Namur et Malines
»	»	Intérêts moratoires dus aux sociétés concessionnaires des chemins de fer formant le réseau du Grand Central belge. (<i>Pour mémoire</i>)
29	»	Huitième douzième affecté à l'amortissement du capital versé en exécution de la loi autorisant la capitalisation des annuités restant dues par l'Etat du chef de la reprise des réseaux téléphoniques de Bruxelles, Anvers, Gand, Charleroi, Verviers, Liège et La Louvière
		A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
97,184,167 72	88,570,677 10	8,813,490 50	•	84,080,593 82	82,476,981 60	
1,500 »	1,500 »	»	»	1,500 »	1,500 »	
5,800,000 »	4,800,000 »	1,000,000 »	•	4,800,000 »	6,026,782 13	
»	»	»	»	63,085 85	»	
500,000 »	500,000 »	•	•	500,000 »	500,000 »	
219,600 »	219,600 »	•	»	219,600 »	219,600 »	
612,000 »	612,000 »	»	»	612,000 »	612,000 »	
8,471,857 »	8,471,857 »	»	•	8,471,857 »	8,471,857 »	
672,550 »	672,550 »	»	•	672,550 »	672,550 »	
859,000 »	859,000 »	»	»	859,000 »	858,287 69	
190,000 »	190,000 »	•	»	190,000 »	188,000 »	
8,475 »	8,525 »	»	50 »	8,575 »	8,625 »	
159,780 »	161,110 »	»	1,530 »	160,565 »	160,575 »	
65,165 »	64,645 »	520 »	»	64,610 »	64,560 »	
54,495 »	55,745 »	750 »	»	54,495 »	55,855 »	
761,995 »	761,195 »	800 »	»	762,505 »	759,792 50	
959,077 50	958,940 »	157 50	•	960,077 50	958,952 50	
15,952 50	15,555 »	617 50	»	16,740 »	16,100 »	
978,790 »	978,225 »	565 »	»	978,995 »	978,570 »	
157,255 »	157,710 »	»	475 »	157,635 »	157,570 »	
152,562 50	152,752 50	•	170 »	152,287 50	•	
1,620,000 »	1,507,814 »	112,186 »	•	1,400,000 »	1,277 555 »	
62,514 79	62,514 79	»	»	62,514 79	62,514 79	
»	»	»	»	»	14,200 »	
688,544 74	688,544 74	»	•	688,544 74	688,544 74	
119,954,821 75	110,007,780 12	9,929,066 56	2,025 »	105,676,711 18	104,988,515 01	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . fr.
		§ 3. Autres charges.
50	"	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,526,556 61 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1903 au 12 avril 1904.) . . .
51	"	Rente annuelle à 5 % provenant du capital nominal de 1,500,000 francs à répartir en vertu de l'art 3 de la loi du 19 août 1895, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 1 ^{er} septembre 1903 au 31 août 1904.) . . .
52	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 1 ^{er} décembre 1866. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de cette loi). — Minimum de produit garanti par l'État à la Société Nationale des chemins de fer vicinaux pour la section Ostende-Middelkerke de la ligne Ostende-Nieuport-Furnes en vertu de la loi du 11 septembre 1895 . . .
53	a.	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société Nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection, émission et anéantissement de titres, etc.) . . . 177,000 "
	b.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions . . . 7,500 "
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
		CHAPITRE II.
		RÉMUNÉRATIONS ET PENSIONS.
34	"	Rémunération en matière de milice (loi du 21 mars 1902), y compris les prélèvements autorisés par l'article 2 de la loi du 26 août 1903 (fonds spécial des volontaires de réserve). Exercice 1904 et, exceptionnellement, exercices antérieurs. (<i>Crédit non limitatif</i>) . . .
		Pensions diverses :
	a.	Pensions civiles . . . 518 "
	b.	— de l'Ordre de Léopold . . . 31,000 "
	c.	Marine. — Pensions militaires . . . 4,954 "
	d.	Pensions de la Cour des Comptes . . . 20,000 "
	e.	— du Département de la Justice . . . 1,100,000 "
	f.	— — — (ecclésiastiques) . . . 475,000 "
	g.	— — — des Affaires Étrangères . . . 85,000 "
	h.	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . 1,522,000 "
35	i.	— — — de l'Agriculture . . . 190,000 "
	j.	— — — de l'Industrie et du Travail . . . 100,000 "
	k.	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . 2,500,000 "
	l.	— — — de la Guerre (militaires) . . . 5,375,000 "
	m.	— — — — (civiles) . . . 92,000 "
	n.	— — — — (ecclésiastiques) . . . 10,000 "
	o.	— — — des Finances et des Travaux publics . . . 2,220,000 "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature . . . 20,000 "
36	"	Pensions mises à la charge du Trésor public par la loi du 27 juin 1897 approuvant la convention du 16 octobre 1896 (art. IV) relative au rachat par l'État de la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par St-Nicolas et Lokeren.
37	"	Pensions des professeurs et instituteurs communaux ⁽¹⁾ et des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées; arriérés de ces pensions . . .
38	"	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. Indemnité annuelle due à la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances. . .
		TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
119,534,821 75	110,007,780 19	9,929,066 56	2,025 "	105,676,711 18	104,988,515 01	
39,794 91	39,794 91	"	"	39,794 91	39,794 91	
45,000 "	45,000 "	"	"	45,000 "	45,000 "	
150,000 "	150,000 "	"	"	150,000 "	149,803 96	
184,500 "	184,500 "	"	"	184,500 "	240,214 19	
120,534,116 66	110,427,075 10	9,929,066 56	2,025 "	106,096,006 09	105,465,528 07	
AUGMENTATION. fr		9,927,041 56				
14,031,000 "	14,031,000 "	"	"	9,200 000 "	9,207,495 57	
15,545,272 "	15,019,272 "	526,000 "	"	12,674,114 "	12,057,717 60	
16,856 75	17,951 75	"	1,115 "	18,511 75	18,576 24	
5,747,000 "	5,379,000 "	568,000 "	"	5,518,000 "	2,929,586 97	
564,000 "	564,000 "	"	"	564,000 "	564,000 "	
51,904,108 75	51,011,225 75	894,000 "	1,115 "	55,774,425 75	24,777,174 18	
AUGMENTATION. fr		892,885 "				

(1) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de 2/5 et de 3/5.

(1) Les dépenses imputées sur le crédit de cet article sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
INTÉRÊTS SUR CAUTIONNEMENTS ET CONSIGNATIONS.		
39	a	Intérêts à 5 % dus sur les cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc . . . 1,450,000 »
	b	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
40	»	Intérêts à 2 1/2 % dus sur les cautionnements des remplaçants dans la milice nationale
41	»	Intérêts à 3 1/2 % dus sur les consignations en général, ainsi que sur les cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % sur les fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851, ce taux continuant à être appliqué jusqu'à la majorité des mineurs émancipés postérieurement à la consignation.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs)		
		TOTAL DU CHAPITRE III. fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1903	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,453,000 »	1,253,000 »	200,000 »	•	1,253,000 »	1,254,349 81	
5,050 »	5,050 »	•	•	5,050 »	5,347 66	
850,000 »	850,000 »	•	•	850,000 »	819,846 97	
2,308,050 »	2,108,050 »	200,000 »	•	2,108,050 »	2,077,544 44	

BUDGET DE L'EXERCICE 1904.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
	<i>Récapitulation.</i>
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations et pensions
III.	Intérêts sur cautionnements et consignations
	Totaux fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1904.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1902	DÉPENSES de L'EXERCICE 1901.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
120,554,116 66	110,427,075 10	9,927,041 56	»	106,096,006 09	105,465,528 07	
51,904,108 75	51,011,225 75	892,885 »	»	25,774,425 75	24,777,174 18	
2,506,050 »	2,106,050 »	200,000 »	»	2,106,050 »	2,077,544 44	
154,564,275 41	143,544,548 85	11,019,926 56	»	133,976,481 84	132,518,046 69	

28)

**ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1904.**

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1896 à 1901.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1903 et ceux qui sont demandés pour l'exercice 1904.

L'annexe n° 3 indique le mouvement des pensions pendant l'année 1902 et le montant des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1903.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1902.

ANNEXE N° 1.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt et de minimum de produit, en vertu des lois du 20 décembre 1854, du 1^{er} décembre 1866 et du 11 septembre 1895, pendant les années 1896 à 1904.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES				
	1896.	1897	1898.	1899.	1900.
					1901.
CHEMIN DE FER DE	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)	(¹)
	la Flandre occidentale.				
	l'Entre-Sambre-et-Meuse	(²)	"	"	"
Maeseyck	131,540 "	147,575 75	145,811 58	148,248 72	142,100 25
CHEMINS DE FER VICINAUX. — Section d'Ostende-Middelkerke	146,544 77	17,557 65	15,149 80	13,424 11	7,705 75
	"	9,206 02			
Totaux.fr	277,384 77	156,869 75	161,549 21	160,672 85	161,577 46
					149,805 96

(¹) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(²) Ce chemin de fer a été racheté par l'État à partir du 1^{er} janvier 1897.

ANNEXE N° 2.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTES POUR 1903.		CRÉDITS DEMANDES POUR 1904.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles	"	518	"	518	"	"
— de l'Ordre de Léopold	31,000	"	31,000	"	"	"
— de la Marine (militaires)	"	4,954	"	4,954	"	"
— de la Cour des Comptes	20,000	"	20,000	"	"	"
— du Département de la Justice	1,050,000	"	1,100,000	"	50,000	"
— — (ecclésiastiques)	440,000	"	475,000	"	35,000	"
— des Affaires Étrangères	85,000	"	85,000	"	"	"
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique.	1,256,000	"	1,522,000	"	266,000	"
— de l'Industrie et du Travail	100,000	"	100,000	"	"	"
— de l'Agriculture	190,000	"	190,000	"	"	"
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.	2,300,000	"	2,500,000	"	200,000	"
— de la Guerre (militaires)	5,257,000	"	5,575,000	"	118,000	"
— — (civiles).	100,000	"	92,000	"	8,000	"
— — (ecclésiastiques)	5,000	"	10,000	"	5,000	"
— des Finances et des Travaux publics.	2,100,000	"	2,320,000	"	220,000	"
— Arriérés de pensions de toute nature.	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux.	13,014,000	5,272	15,540,000	5,272	2,526,000	8,000
	fr. 13,019,272		fr. 15,545,272		en plus. fr. 2,526,000	

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.				MONTANT DES PEN			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	MOUVEMENT pendant l'année 1902.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1903.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1902.	MOUVEMENT pendant l'année 1902.		
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.	
Civiques	1	»	»	1	318 »	»	»	
Ordre de Léopold	78	6	4	80	7,800 »	600	400 »	
Marine (militaires de la)	4	»	»	4	4,954 »	»	»	
<i>Ecclesiastiques :</i>								
Pensions de la Justice.	407	56	45	418	429,073 »	64,285	51,026 »	
— de la Guerre	2	»	»	2	4,329 »	»	»	
Militaires	3,050	102	164	3,078	5,053,376 »	(1) 502,781	295,622 »	
<i>Civiles :</i>								
Pensions des Finances et des Travaux publics.	1,545	153	117	1,581	2,053,855 »	258,147	194,940 »	
— de la Justice	525	30	22	531	960,470 »	114,441	71,821 »	
— des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,623	229	110	1,742	2,086,705 75	507,861	164,760 »	
— de l'Intérieur et de l'Instruction publique	641	85	35	691	1,186,286 »	(2) 151,915	80,870 »	
— de l'Agriculture	148	25	15	156	157,480 »	20,851	52,659 »	
— des Affaires Étrangères	16	»	3	13	74,384 »	»	19,825 »	
— de la Guerre.	50	6	1	44	76,749 »	8,028	3,000 »	
— de l'Industrie et du Travail	19	2	5	16	63,835 »	10,990	16,131 »	
— de la Cour des Comptes	5	1	»	6	8,541 »	6,513	»	
Professeurs et instituteurs communaux (4).	2,906	272	128	3,050	2,940,126 »	(3) 555,901	147,255 »	
TOTAUX	10,607	1,055	649	11,013	15,117,281 75	1,782,295	1,076,509 »	
AUGMENTATION :				AUGMENTATION :				
406 pensions.				fr. 705,984 »				

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1905.

SIONS.		ACCROISSEMENTS.			DECROISSEMENTS.			Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1905.		Nombre de pensions accordées			Nombre de pensions éteintes			
		nouvelle- ment.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	par suite de décès.	par suite de revision.	pour d'autres causes.	
518	»	»	»	»	»	»	»	(1) Y compris 108,936 francs, augmenta- tion accordée en vertu de la loi du 24 août 1901.
8,000	»	6	»	»	4	»	»	
4,954	»	»	»	»	»	»	»	
442,352	»	54	2	»	45	2	»	
4,529	»	»	»	»	»	»	»	
5,262,535	»	190	2	»	160	2	2	
2,097,062	»	149	4	»	112	5	»	
1,005,090	»	50	»	»	22	»	»	
2,229,806	75	228	1	»	108	1	1	
1,257,551	»	82	5	»	55	2	»	
145,652	»	25	»	»	15	»	»	(2) Y compris 325 francs, augmentation accordée en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1901 sur les pensions des insti- tuteurs primaires.
54,559	»	»	»	»	5	»	»	
81,777	»	6	»	»	1	»	»	
58,694	»	2	»	»	5	»	»	
15,054	»	1	»	»	»	»	»	(3) Y compris 55,496 francs, augmenta- tion accordée en vertu de l'article 1 ^{er} de la loi du 25 août 1901.
3,157,772	»	265	9	»	118	10	»	
15,825,265	75	1,054	21	»	624	22	5	(4) Aux termes de l'article 1 ^{er} de la loi du 8 avril 1884, les pensions des professeurs et instituteurs communaux, conférées en vertu de l'article 7 de la loi du 16 mai 1876, sont payées : $\frac{2}{3}$ par les communes, $\frac{1}{5}$ par les provinces, $\frac{2}{5}$ par l'État. Elles sont portées en totalité au Budget de la Dette publique.
		1,055			649			

34)

ANNEXE N° 4



LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires, décorés de l'Ordre de Léopold et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1902. (Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 14 mars 1880.)



Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Les crédits nécessaires au service des pensions seront portés au Budget de la Dette publique. Le Budget du Département auquel les intéressés ressortissent ne comprendra que les crédits destinés au paiement du premier terme de leur pension. Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 14 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
Ministère de la Guerre					8	Loon, L., desservant à Montignies lez Lens (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	55	657	325
<i>Ordre de Leopold</i>					9	Sury, H -N J., desservant à Don- stennes (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	76	1,260	Id
1	de Meulemeester, C., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe	56	100	*	10	Vanegeren, A., desservant à Afsne (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,195	Id
2	George, J -P, maréchal des logis chef à cheval.	54	100	*	11	Van Houck, D., desservant à Moor- sel (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	87	1,256	Id
3	Coutsol, P L., cavalier de 2 ^e classe	54	100	*	12	Lafrogne, L -C., chapelain provi- soire à Mailagne (dépendance de Wepion) (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1901)	58	478	Id
4	Henquin, F J., maréchal des logis chef à cheval	58	100	*	13	Kempen, P -J, chanoine titulaire à Mahnes (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	2,400	363
5	Goulard, H -C, maréchal des logis chef à pied.	60	100	*	14	Wuyts, I -C L., chanoine titu- laire à Mahnes (art 12, 20, 21, 22, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	2,400	Id
6	Abriassart, P -C -H -A, commis aux écritures de 1 ^{re} classe	60	100	*	15	Lombeau, A -A -M, desservant à Hermeton s/ Meuse (art 12, 20, 21, 23 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	45	614	27-28
TOTAL .			600		16	Lejeune, J H -J, vicaire à Liège (art 12, 20, 21, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	72	715	Id
Ministère de la Justice					17	Guyaux V J, desservant à Liernu (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1901)	49	794	Id.
<i>Pensions ecclésiastiques</i>					18	Vin Haute, A., desservant à Appels (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	64	1,167	55
1	Bregibant, J -B -A E G., desser- vant à Housseignies (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,190	296	19	Clavel, E., desservant à Bouffionx (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	63	1,185	Id
2	Foutrez, P J., desservant à Villers Potuie (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	67	1,190	Id					
3	Lamotte, H -A., desservant à Haver- sin (art 21, 21, 23 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	58	1,085	Id					
4	De Bien, A D J F J., desservant à Deerlyk (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,226	300					
5	Weicherding, A -G., desservant à Angreau (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,147	Id					
6	Depas, A J., desservant à Ombret (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,190	325					
7	Imschoot, P., desservant à Oycke, (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	72	1,221	Id					

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplis en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplis en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
20	Cooraman D, desservant a Mc- sele (art 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,271	55	32	Niclot, J, vicare général a Namur (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	36	3,495	82
21	Durieux, G -I, desservant a Gou- gnies (art 12, 20, 21 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	76	1,275	Id	33	Rosseels, H -B, desservant à Bught (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	69	1,215	Id.
22	Frenay, C -L, desservant a Lrier (art 12, 20, 21 et 40 de loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	66	1 205	Id.	34	Fontaine, C, desservant à Haulchin (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	56	1,041	110
23	Oliviers P M, curé de 1 ^{re} classe à Tutlemont (Notre Dame) (art 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	78	2,065	Id	35	Jacob, J B, desservant a Robel- mont (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	78	1,276	Id.
24	Reclane, I B J, desservant a Stave (art 20, 21 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	77	1,270	Id.	36	Vandendriesche, H, desservant a Sainte-Croix lez-Binges (arti- cles 12, 20, 21, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	62	1,070	Id.
25	Andrien, P -J, chapelain à Sainte- Anne (Verweis) (art 12, 20, 21, 22, 23 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 27 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	65	479	64	37	Roland, C -H, desservant a Ja- moux (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	62	981	107
26	Defoy, A -A -J, desservant à Co- renne (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	80	1,270	Id	38	Gevaert, C, desservant a Volkegem (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	58	1,055	Id
27	Simonis, L -J, desservant a Ramet (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	41	596	Id	39	Vermeulen, A -C, vicare a Biévene (art 12, 20, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	42	424	Id.
28	Smet, P I, vicare a Calcken (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	41	594	48-49	40	Lamal, J L, desservant a Thisselt (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,280	151
29	Bodart, P -I -X, desservant à Lustin (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et article 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,235	82	41	Gillon, G -J, curé de 1 ^{re} classe et professeur de religion aux écoles de l'Etat a Andenne (lois des 21 juillet 1844, 31 mars 1884 et 24 avril 1900)	66	2,063	158
30	Bouchon, P -J, desservant a Cordes (art 12, 20, 21, 22, 23 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	55	962	Id	42	Jongenelen, J -A -H, desservant à Meerhout (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	67	1,225	153- 154
31	Dehojcs J -B, desservant a Mont- roux (art 12, 20, 21 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	60	1 057	Id	45	Van Damme, A desservant à Grammene (art. 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 5 de celle du 24 avril 1900)	47	556	172

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numéro du Monteur.
44	Dusong, A -R, desservant à Meryl gum (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	45	451	198	56	Vermeyleu, H -I, desservant à Grand-Bigard (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900).	77	1,296	505
45	Wantier, L -P, desservant à Mar- chovelette (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	68	1,225	Id.		Idem		64,285	
46	Houbrechts, G., desservant à Gos- soncourt (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	74	1,280	239	Ministère de la Guerre <i>Pensions militaires</i>				
47	Debut, L -J, desservant à Beizce (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,290	211	1	Ablay, G -J -A, lieutenant colonel (art 2, § 1 ^{er}).	51	5,796	50
48	Bloquaux, C -L vicine à Anvers (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	54	740	240	2	Deruydis, J -B, lieutenant-général (art 1 ^{er}).	65	7,800	Id.
49	Collart A -G, desservant à Tem- poux (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de celle du 24 avril 1900).	55	1,066	Id.	3	Ronsiez, M -P -F, intendant en chef (art 1 ^{er})	68½	6,696	Id.
50	Figeys, J -F, desservant à Autga- den (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et arti- cle 5 de celle du 24 avril 1900)	65	1,240	Id.	4	Boul, L -J., général-major (arti- cle 1 ^{er})	65	6,696	Id.
51	Jaspers, J., desservant à Norder- wyck (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	75	1,256	Id.	5	Dchaiven, L -C -B -L, intendant de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	65	5,400	Id.
52	Nouwen, F -S -P, desservant à Basseuge (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de celle du 24 avril 1900)	69	1,235	Id.	6	Martin J -H, colonel (art 1 ^{er})	60	5,200	Id.
53	Botte C -I -M -A., desservant pro- visoire à Jollain-Merlin (art 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	68	953	267	7	Lamury, J -M -D, colonel (arti- cle 1 ^{er})	60	5,400	Id.
54	Lepere, J -C -H, desservant à Commes (art 12, 20, 21, 22, 23, 24 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 5 de la loi du 24 avril 1900)	54	664	278	8	Rothermel, L -L -A -C, colonel (art 1 ^{er}).	58½	5,400	Id.
55	Schneider F -L, professeur de reli- gion à l'école moyenne de l'Etat à Lokeren (lois des 21 juillet 1844, 17 février 1849, 31 mars 1884 et 24 avril 1900).	45	505	290	9	Ferrijn, J -E -H, médecin princi- pal de 2 ^e classe (art 1 ^{er}).	58½	4,160	Id.
					10	L'Arbaletrier, A -P -J, officier supérieur d'administration (arti- cle 1 ^{er})	60	5,828	Id.
					11	Marx, I -T -A, major (art 1 ^{er})	56	5,828	Id.
					12	Peeters, G -P -I, colonel (art 2, § 5)	55½	5,400	Id.
					13	Maineffe, P -C, vétérinaire prin- cipal (art 2, § 5).	60	5,546	Id.
					14	Van Doorselaer, P, soldat (loi du 27 mai 1840)	40½	276	Id.
					15	Florent, I -B, soldat (loi du 27 mai 1840)	29½	274	Id.
					16	Waelbuis, L., soldat (loi du 27 mai 1840).	42½	279	Id.
					17	Janssens, C -F, lieutenant colonel (art 21)	55	4,004	Id.
					18	Dupont, G -I -G -J., lieutenant (art 21)	38	1,140	Id.
					19	Collin, L -L., adjudant de matériel de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	1,020	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
20	Huys, J H, soldat (art 19)	26	430	50	45	du Roy de Blucq, I C L, lieutenant général (art 1 ^{er})	65	8,100	144
21	Noel J, maréchal des logis chef (art 20)	45 1/2	840	Id.	46	Rahier, E G-A, lieutenant général (art 1 ^{er})	65	7,800	Id.
22	Cesari, L-J, soldat (art 20)	24	480	Id.	47	Halet, I. J, intendant de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	65	5,200	Id.
23	Janssens, J-B, musicien-gagiste (art 21)	41	690	Id.	48	Delvoire, L-G-J, intendant de 1 ^{re} classe (art 1 ^{er})	60	5,200	Id.
24	Collette, P-I, musicien-gagiste (art 21)	47 1/2	735	Id.	49	Causters, H-P-L A, colonel (article 1 ^{er})	60	5,200	Id.
25	Vandervegen, J-B, premier sergent (art 21)	58	811	Id.	50	Dubois, C M, vétérinaire en chef (art 1 ^{er})	65	4,480	Id.
26	Stuven, L, premier sergent-major (art 21)	50	745	Id.	51	Ameye, G-S, major de place (art 1 ^{er})	58	5,564	Id.
27	Vigneron, G-P, soldat (art 21)	57 1/2	545	Id.	52	Bradlet, L, major (art 1 ^{er})	58	5,696	Id.
28	Montigny, G J, premier maréchal des logis chef (art 21)	59	680	Id.	53	Inghelbist, A-I, capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	5,240	Id.
29	Lowie, H-A, soldat (art 21)	40	545	Id.	54	De Ries, I H, capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	5,240	Id.
30	Berte, J B, adjudant sous-officier (art 21)	59 1/2	994	Id.	55	Grade, E-E, lieutenant colonel (art 2, § 5)	55	4,108	Id.
31	Peret, A, soldat (art 21)	40	545	Id.	56	Vanden Eynde, A-T H, capitaine commandant (art 2, § 1 ^{er})	52	2,675	Id.
32	Cloes, F, maréchal des logis (article 21)	60	840	Id.	57	Ducoffre, J B, capitaine commandant (art 2, § 1 ^{er})	55 1/2	2,855	Id.
33	Delobbe, A J, premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21)	55	857	Id.	58	Buytaert X A, capitaine en second (loi du 27 mai 1840)	46	1,525	Id.
34	Fontenelle, F-L, premier maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	47 1/2	754	Id.	59	Ihooris J C-M, lieutenant (loi du 27 mai 1840)	42	795	Id.
35	Neuville, I J, gendarme (art 21)	50 1/2	567	Id.	60	Vanderoelen, I-H, soldat (loi du 27 mai 1840)	32 1/2	274	Id.
36	Vanwinnendaete, F, gendarme (art 21)	40 1/2	565	Id.	61	Dillen, J-B, soldat (loi du 27 mai 1840)	41 1/4	282	Id.
37	Nelis T-V.-E-A-A., capitaine commandant (art. 18) Pension revisée — Remplace la pension inscrite en 1901.	50 1/2	4,860	94	62	Sansens, E, brigadier de gendarmerie (loi du 27 mai 1840)	47	495	Id.
38	Depret, E, capitaine commandant (art 1 ^{er})	55	3,240	Id.	63	Vanhoeye, H P, maréchal des logis de gendarmerie (art 19)	55 1/2	918	Id.
39	Bemelmans, A-S, capitaine commandant (art. 2, § 5)	55	2,956	Id.	64	Vercammen, J, musicien-gagiste (art 21)	47 1/2	739	Id.
40	Schoeters, G-L T, capitaine commandant (art 2, § 5)	55	3,057	Id.	65	Pharazijn, M, premier sergent (art 21)	65	840	Id.
41	Weber, P-J, capitaine commandant (art 21).	50 1/2	2,652	Id.	66	Despeghel, J., soldat (art 21)	40	545	Id.
42	Vanderhofstadt, G-M-G-J, capitaine commandant (art 21)	40 1/2	1,755	Id.	67	Jacoby, H-I, soldat (art 21)	59	542	Id.
43	Schmitz, A, capitaine en premier administrateur d'habillement (art 2, § 1 ^{er}).	56 1/2	5,118	Id.	68	Berekmans, H, soldat (art 21)	41	545	Id.
44	Moris (orphelins) { A J V. } { J-L }	•	224	Id.	69	Fieson A, musicien-gagiste (article 21)	58	689	Id.
					70	Hermijn, L J M, maréchal des logis chef (art 21)	59	654	Id.

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
71	Paquet, J - J , maitre-ouvrier réforme (art 21)	43 ¹ / ₂	312	144	96	Dweishauvers, A -M.-L. , lieute- nant-colonel (art 20)	50	4,400	246
72	De Schutter, I , brigadier (art 21)	60	600	Id.	97	Buflin L -H.-L.-E (baron), lieute- nant général (art 21)	65 ¹ / ₂	7,800	Id
73	Guelton, L , soldat (art. 21).	41	315	Id	98	Noé, L.-A , major (art 21)	52 ¹ / ₂	5,341	Id.
74	Henquin, F - J , maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	57 ¹ / ₂	994	Id	99	Quintin, L -J , capitaine comman- dant (art 21).	49	2,715	Id.
75	Goulard, H -C , maréchal des logis chef de gendarmerie (art 21)	60	959	Id	100	De Neuchâtel, M -J -C A , lieute- nant colonel (art 21)	55	5,800	Id
76	Mathieu, J -J -G , maréchal des logis de gendarmerie (art 21)	49 ¹ / ₂	794	Id.	101	Kinsbeigen, G -J -J , capitaine commandant (art 21)	50 ¹ / ₂	2,875	Id.
77	Deveignies, A -M -J , gendarme (art. 21).	52	651	Id	102	Baix, L. F , sous-lieutenant (arti- cle 21)	29 ¹ / ₂	862	Id
78	Genonccaux, L -A -G , gendarme (art 21)	50	625	Id	103	de Wykerloo de Rooyestein, L.-H F -G (baron), lieutenant- général (art 1 ^{er}).	65	7,800	Id
79	Vermeeersch C , gendarme (arti- cle 21)	46 ¹ / ₂	609	Id	104	Liussen, J.-A , général-major (ar- ticle 1 ^{er})	61 ¹ / ₂	6,696	Id
80	De Heit, E , gendarme (art 21).	49	602	Id.	105	Jesse J -G -F -L , général-major (art 1 ^{er})	62	6,448	Id.
81	Piérét, J B , gendarme (art 21).	51	591	Id	106	Dufresne, J -L , general-major (ar- ticle 1 ^{er}).	60	6,448	Id.
82	Deltère, A -J , gendarme (art 21)	46	591	Id	107	Deros, C J -G , colonel (arti- cle 1 ^{er})	59 ¹ / ₂	5,400	Id.
83	Boulangier, C -J , gendarme (arti- cle 21)	54 ¹ / ₂	581	Id.	108	Coucke, F -J -A -M , colonel (ar- ticle 1 ^{er}).	60	5,200	Id.
84	Dumont, J J , gendarme (art 21)	49	577	Id	109	Beiben, J -G , major (art 1 ^{er})	58	5,696	Id.
85	Houyoux, J -B -J , gendarme (arti- cle 21)	41	565	Id.	110	Morrison, J -M , major (art 1 ^{er})	57 ¹ / ₂	5,696	Id.
86	Houzé, F -V -L -E , capitaine com- mandant (art 20).	50 ¹ / ₂	5,564	Id	111	Hahn, L.-O , capitaine en pre- mier administrateur d'habille- ment (art 1 ^{er})	58	5 240	Id.
87	Berte J -D , officier d'administra- tion de 1 ^{re} classe (art 20).	48 ¹ / ₂	5,526	Id	112	Bartholome, F , major (art. 2, § 5)	55 ¹ / ₂	5,465	Id
88	Bruck, C., capitaine commandant (art 20).	47 ¹ / ₂	5,024	Id	113	Michel, L , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	5,240	Id.
89	Leclercq, F -A -A , capitaine com- mandant (art. 20).	41 ¹ / ₂	5,024	Id	114	Meulepas, J , capitaine comman- dant (art 2, § 5)	55	2,916	Id
90	Van den Berge, A -I , officier d'administration de 4 ^e classe (art 20) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscrip- tions de 1905	45 ¹ / ₂	1,540	Id	115	Lerv, N J , capitaine commandant (art 2, § 5)	55	2,916	Id
91	Hynderick de Theulegoet, G -I I -J -M -G (chevalier), colonel (art 21)	56	5 200	Id	116	Ganglei, J -I , capitaine comman- dant (art 2, § 5)	55	2,875	Id
92	Ieye, A -R -G , medecin de regi- ment de 1 ^{re} classe (art 21).	52 ¹ / ₂	5,260	Id.	117	Malvaux, R -J , capitaine comman- dant (art 2, § 5)	55	2,819	Id.
93	De Schietere de Lophem, A -I - M -G , lieutenant (art 21)	50 ¹ / ₂	1,049	Id	118	Wyns de Raucour, L -E (cheva- lier), capitaine en second (arti- cle 2, § 5).	55	2,625	Id.
94	Schelhaevei, A -L -H , lieutenant (art 21).	55	925	Id.	119	Braby, J -A , sergent (loi du 27 mai 1840)	52 ¹ / ₂	498	Id
95	Tempels, P -I , ex capitaine en second destitué (art 21)	40 ¹ / ₂	1,512	Id.	120	De Backer, A , tisanier (loi du 27 mai 1840)	42 ¹ / ₂	459	Id.

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
121	Verbeke, J., soldat (loi du 27 mai 1840).	48	279	246	147	Solot, Q.-A., gendarme (art. 21)	41	567	240
122	Francotte, J.-J.-B.-C.-E., musicien-gagiste (loi du 27 mai 1840).	47 $\frac{1}{2}$	468	Id.	148	Schutz, A.-P., gendarme (article 21).	44	565	Id.
123	De Mulder, B., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	282	Id.	149	Renaux, L.-J., caporal (art. 21)	45	417	250
124	Pypen, R., brigadier maréchal-ferrant (loi du 27 mai 1840).	50 $\frac{1}{2}$	364	Id.	150	Tedesco, née Becuwe (veuve d'un colonel).	•	1,452	271
125	Deneffe, F., gendarme (loi du 27 mai 1840).	52	468	Id.	151	Durutte, A.-E.-F., (écuyer), major (art. 20).	49 $\frac{1}{2}$	3,775	314-315
126	Michel, C.-L., sergent-fourrier, (art. 18).	21	874	Id.	152	Scheys, J.-A.-N., lieutenant (article 20).	34	1,924	Id.
127	Corbiaux, A.-J., soldat (art. 20)	47	480	Id.	153	De Vriendt, E.-B., capitaine commandant (art. 21).	51	2,916	Id.
128	Cral, C., gendarme (art. 20)	42 $\frac{1}{2}$	700	Id.	154	Philippart, A.-D.-P.-P., capitaine commandant (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	2,936	Id.
129	Colin, A.-J., caporal (art. 21)	47	459	Id.	155	Hine, Z.-J.-L., capitaine en second (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	2,287	Id.
130	Raes, F.-C., soldat (art. 21).	2	404	Id.	156	de Mauroy de Merville, L.-E.-J.-M., capitaine en second (art. 21).	45	1,500	Id.
131	Berteau, E.-A., soldat réformé (art. 21).	55	342	Id.	157	Van Zuylen van Nyevelt, F.-E.-C.-J.-G., (baron), capitaine en second (art. 21).	43	1,527	Id.
132	Stebeloir, A.-F., sergent réformé (art. 21).	59 $\frac{1}{2}$	582	Id.	158	Kleyuen, P.-L.-H., lieutenant (article 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,099	Id.
133	Thierry, L.-L., soldat (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	449	Id.	159	de Hollain, A.-H. (écuyer) général-major (art. 1 ^{er}).	61 $\frac{1}{2}$	6,696	Id.
134	Schorkaert, D.-P., Maréchal des logis (art. 21).	58 $\frac{1}{2}$	840	Id.	160	Schmit, P.-E., général-major (article 1 ^{er}).	62 $\frac{1}{2}$	6,448	Id.
135	Gaveele, J.-B., maréchal des logis (art. 21).	52	655	Id.	161	Pirot, A., lieutenant-colonel (article 1 ^{er}).	58	4,000	Id.
136	Detaille, A.-C., maréchal des logis chef de gendarmerie (art. 21).	50 $\frac{1}{2}$	866	Id.	162	Jacquet, E.-A.-H., capitaine en premier quartier-maitre (art. 1 ^{er}).	57 $\frac{1}{2}$	3,240	Id.
137	Tricot, J.-A., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21)	48	858	Id.	163	Grondal, J.-C.-A., officier d'administration de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	58	3,240	Id.
138	Blondeel, J.-C., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	45	780	Id.	164	Livain, L.-J., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
139	Florent, A.-Z., premier maréchal des logis de gendarmerie (article 21).	44	759	Id.	165	Joets, G.-F.-P., capitaine commandant (art. 1 ^{er}).	55	3,240	Id.
140	Bodaux, L., gendarme (art. 21)	51 $\frac{1}{2}$	657	Id.	166	Gaillard, M.-H.-P.-D., capitaine commandant (art. 2 § 5).	55	2,916	Id.
141	Ergo, H.-B., gendarme (art. 21)	50 $\frac{1}{2}$	619	Id.	167	Maubeuge, L.-J., capitaine commandant (art. 2 § 5).	55	2,875	Id.
142	Mormont, L.-V.-A., gendarme (article 21).	49	616	Id.	168	Pavard, L.-J.-F., médecin de bataillon de 1 ^{re} classe (art. 2 § 5).	58	2,925	Id.
143	Mousquet, P.-F.-J., gendarme (article 21).	48 $\frac{1}{2}$	616	Id.	169	Solem, N.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	41 $\frac{1}{2}$	274	Id.
144	Deveux, J.-F.-L., gendarme (article 21).	51 $\frac{1}{2}$	602	Id.	170	Breem, T.-T., soldat (loi du 27 mai 1840).	48 $\frac{1}{2}$	301	Id.
145	Bodart, A.-A., gendarme (article 21).	49 $\frac{1}{2}$	598	Id.	171	Salmon, E.-J., soldat (loi du 27 mai 1840).	42	279	Id.
146	Englebert, N.-J., gendarme (article 21).	44	581	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
172	Chatelain, C. J. B. sergent fourrier (loi du 27 mai 1840)	39	465	314- 315		Ministere des Finances et des Travaux publics			
173	Rousseau, O. J., musicien frégiste (loi du 27 mai 1840)	42	448	Id		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
174	Beensaert, R.-A., brigadier (loi du 27 mai 1840).	41 1/2	332	Id	1	Rubberecht, D. L., preposé des douanes (art. 5 et 8) Pension etendue par suite de revision — La pension nouvelle est renseig- née au n° 58	57	765	335
175	Dewalleyns, F. G., soldat (loi du 27 mai 1840)	40	274	Id					
176	Puinodt, J.-H., gendarme, (loi du 27 mai 1840)	47 1/2	487	Id	2	Remet, A. P., contrôleur du ca- dastre (art. 1 et 8)	63	5 675	Id
177	Abrassart, P. C. H. A., commis aux écritures de 1 ^{re} classe (art. 1 ^{er}).	60	1,020	Id	3	Aex, C.-L.-P., préposé des douanes (art. 5 et 8)	60	761	Id
178	Parent, W.-J., maréchal des logis chef maître-armurier (art. 20)	52 1/2	924	Id	4	Lapoutie, G.-J. B., commis des accises (art. 5 et 8)	60	1,225	Id
179	Petit, H.-F.-J., portier de 1 ^{re} classe (art. 21)	58 1/2	836	Id	5	Verstraete, P. J., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	58	1,012	Id.
180	Dufanog, G., sergent (art. 21)	59 1/2	806	Id	6	Thuy, E. J., contrôleur du cadastre (art. 1, 8 et 15)	70	5,425	Id
181	Renson, I.-V.-A., sergent (arti- cle 21)	59	581	Id	7	Danis, A.-A. H., receveur des con- tributions (art. 3 et 8)	58	2,010	339
182	Wattiau, G. V., premier sergent (art. 21)	57 1/2	685	Id	8	Paret, P. I., preposé des douanes (art. 5 et 8)	62	938	Id
183	Delmotte, J. F., premier sergent (art. 21)	61 1/2	840	Id	9	Hanssens, A.-L.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 15)	67	5,250	Id
184	Gomez, E.-J., musicien gagiste (arti- cle 21)	48 1/2	710	Id	10	Raman, T., preposé des douanes (art. 5 et 8).	63	899	Id
185	Marchal, P.-P., adjudant de bat- terie (art. 21)	58 1/2	676	Id	11	Dumonceau, C.-L., sous brigadier des douanes (art. 5 et 8)	54	851	Id
186	Vanstreels, G., soldat reforme (arti- cle 21)	59	342	Id	12	Lament, F., préposé des douanes (art. 5 et 8)	61	899	Id
187	Hendoux, A., brigadier maréchal ferant (art. 21)	41 1/2	433	Id	13	Dusausois, I. J.-B., receveur des contributions (art. 3, 8 et 15)	63	3,150	Id
188	Conturieux, A. N., maréchal des logis maréchal ferant (art. 21)	63	728	Id	14	Cornet, J.-J.-G., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,271	Id
189	De Schinkel, P.-D., premier ma- réchal des logis de gendarmerie (art. 21)	55	928	Id	15	Cogniaux, A. J., préposé des dou- anes (art. 5 et 8)	60	994	Id.
190	Guinchon, J., gendarme (art. 21)	52	626	Id	16	Daras, P., préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	945	Id
191	Van der Gooten, J., gendarme (arti- cle 21)	45 1/2	584	Id	17	Gautier, J.-A., brigadier des dou- anes (art. 5 et 8)	61	1,254	Id
192	D'bauwe, F., gendarme (art. 18) Pension révisée Remplace la pension inscrite en 1900	44	840	Id.	18	Bienfant, A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15)	65	1,835	Id
	TOTAL	fi	395,425		19	Gobeaux, F.-X., sous contrôleur des accises (art. 1, 8 et 15)	65	1,987	Id
					20	Desnick, J.-F., receveur de l'enre- gistrement (art. 3 et 8)	59	5,406	Id
					21	Alboort, B.-A. C., receveur des con- tributions, (art. 3 et 8)	64	3,527	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Moniteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIAUX DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Moniteur
22	de Coswaram, L., receveur de l'en- registrement (art 1 et 8)	67	4,168	359	45	Desmadiyl, C-L, sous brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,107	74
25	Beckers, A., preposé des douanes Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1901 (art. 5 9 et 15)	62	1,050	Id.	46	Laby, I., sous-lieutenant des douanes (art 3 et 8)	61	1,455	134
24	Purid, Z. J., commis des accises (art 3 et 8)	60	1,268	Id.	47	Kunsch, P., brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1 512	74
25	Gambier, L.-G., commis des ponts et chaussées	69	1,897	Id.	48	Klingelhoets, G.-H., sous brigadier des douanes (art 3 et 8)	58	844	Id.
26	Cloetens, J. A., receveur des con- tributions (art 1, 8 et 15).	69	4,022	15-14	49	Best, M.-F., préposé des douanes (art 3 et 8)	48	621	Id.
27	Gérard, L. J.-I., préposé des doua- nes (art 3, 8 et 14)	44	300	Id.	50	Donnez, R.-M., receveur des con- tributions (art 3 et 8)	65	4,809	Id.
28	Lambourg N. J. préposé des doua- nes (art 3 et 8)	60	987	Id.	51	Cooman J.-C., lieutenant des douanes (art 3, 8 et 15).	65	1,678	Id.
29	Votion, J. A., brigadier des douanes (art 3 et 8)	61	1,248	Id.	52	Spruyt, H. F., préposé des douanes (art 3, 8 et 15)	61	900	Id.
30	Beke, I.-T.-J., agent du trésor (art 1 et 8)	68	5,411	Id.	53	Ryckaert, E., brigadier des douanes (art 3 et 8)	56	1,142	Id.
31	Van Kerkvoorde C., préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,000	Id.	54	Collette, V.-J., commis des accises (art 3, 8 et 15)	63	1,440	Id.
32	Brouillard, L.-J.-B., brigadier des douanes (art 3 et 15)	65	1,272	Id.	55	Pierre, A.-J. receveur des contri- butions (art 3 et 8)	64	2,837	115
33	Dasnoy, R., brigadier des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,307	Id.	56	Billeux, L. J., brigadier des doua- nes (art 3 et 8)	64	1,127	Id.
34	Hanquin, Z.-L., vérificateur des douanes (art 3 et 8)	62	2 268	Id.	57	Dehoul, J. L., brigadier des doua- nes (art 3 et 8)	57	1,175	Id.
35	Pierre, E.-J., préposé des douanes (art 1 et 8)	65	824	47	58	Nokel, J.-B., préposé des douanes (art 3 et 8).	61	992	Id.
36	Jeanjot S. I., sous brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	1,004	Id.	59	Gillard, C.-J., préposé des douanes (art 3 et 8)	62	938	Id.
37	Poirrey, H.-L., préposé des doua- nes (art 3 et 8)	53	645	Id.	60	Remy, P. J., préposé des douanes (art 3 et 8)	61	726	134
38	Rubbercht, D. I., préposé des douanes (art 3 et 8) Pension révisée — Remplace la pen- sion primitive renseignée au n° 1	57	778	Id.	61	Hoogstyns, H., préposé des douanes (art 3 et 8)	61	664	Id.
39	Peters J. G., receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	68	5,062	74	62	Streitz P. F., vérificateur des doua- nes (art 1, 8 et 15)	65	2,843	Id.
40	Provost, S. L., commis dessinateur aux ponts et chaussées	57	2,354	Id.	63	Descamps, N.-J., contrôleur des douanes (art 1, 8 et 15)	67	3,750	Id.
41	Herman L., receveur des contri- butions (art 1, 8 et 15)	65	5 062	Id.	64	Ernoult, H. J., brigadier des doua- nes (art 3, 8 et 15)	64	1,307	Id.
42	De Vulder, P. A., sous-brigadier des douanes (art 3, 8 et 15)	60	1,092	Id.	65	Gregoire, H.-J.-A., commis des accises (art 3 et 8) Pension étendue par suite de revision — La pension nouvelle est renseignée au n° 111.	60	1,250	Id.
43	Deschodt, A. C., sous-brigadier des douanes (art 3 et 8)	60	985	Id.	66	Noirfalize, J.-L., lieutenant des douanes (art 3, et 8)	58	1,856	Id.
44	Willay, L. J., brigadier des douanes (art 3 et 8)	57	1,158	Id.	67	Vueghs, E. P., préposé des douanes (art 3, 8 et 15)	64	1,010	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
68	Delcourt, J , préposé des douanes (art 5 et 8)	64	1,00	154	92	Bertrand, L -J , sous contrôleur des accises (art 1, 8 et 15)	66	1,781	171
69	Nicaise, H.-L -J , préposé des douanes (art 5 et 8)	58	891	Id.	95	Cornuille, A , préposé des douanes (art 5 et 8)	59	920	Id.
70	Vanderroest, J -B -H , vérificateur des douanes (articles 1 8 et 15)	65	2,562	Id.	94	Rasquin, E -J , commis des accises (art 5 et 8).	52	1,112	182
71	Etienne, C -F , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	51	850	Id.	95	Verbrugghe F -F -H , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	65	951	Id.
72	Thiry, C -J -J., brigadier des douanes (art 5 et 8)	61	1,181	Id.	96	Rouxsaux, A , vérificateur des douanes (art 5 et 8)	54	1,799	Id.
73	Lemaire, A -F -C , géometre du cadastre (art. 5 et 8)	46	1,106	171	97	Anstaux, L -I , sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8).	60	1,432	Id.
74	Ciepin, H , directeur de l'enregistrement et des domaines (articles 1 et 8)	68	6,600	Id.	98	Dewispelaere, P , brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,219	Id.
75	De Bleeker, L , préposé des douanes (art 1 et 8)	65	849	Id.	99	Cabier, A , commis des accises (art 5 et 8)	61	1,256	Id.
76	Coquerelle, P , sous-brigadier des douanes (art 5 et 9)	52	929	Id.	100	Bonnard, H J , préposé des douanes (art 5 et 8).	60	915	171
77	Cornette, L., brigadier des douanes (art 1 et 8).	65	1,160	Id.	101	Laloux, P -Y -J , sous-brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	854	Id.
78	Renault, H , préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	824	Id.	102	Heuckhout, C -I , brigadier des douanes (art 5 et 8)	51	991	Id.
79	Devloo, H.-J , brigadier des douanes (art 5 et 8)	58	1,158	Id.	103	Stranen, J -b , préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	905	Id.
80	De Jaegher, H -J , sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8)	65	1,501	Id.	104	Debary, F., receveur-délégué des droits de navigation (art 5 et 8) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle est renseignée au n° 155.	65	769	Id.
81	De Meulemeester, C -L , préposé des douanes (art 5 et 8)	59	844	Id.	105	Lelort, A , lieutenant des douanes (art 5, 8 et 15).	65	1,590	Id.
82	Leleux, C -L , sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	57	1,015	Id.	106	Tasiat, P -J , préposé des douanes (art 5 et 8) Pension éteinte par suite de revision — La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1905	58	725	Id.
83	Vierfalle, C A , préposé des douanes (art. 5 et 8)	58	775	Id.	107	Gérain, N.-J , sous-lieutenant des douanes (art 5 et 8).	57	1,266	218
84	Vanhulle, P -J., brigadier des douanes (art. 5 et 8)	58	1,150	171	108	Lyers, H.-G., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 15).	65	1,541	Id.
85	De Kestel, P , sous brigadier des douanes (art. 5 et 8)	57	901	Id.	109	De Decker, L , préposé des douanes (art 1 et 8)	65	959	Id.
86	Carlier, L -P , commis des accises (art 5 et 8)	61	1,426	Id.	110	Lemoine J -B., brigadier des douanes (art 5 et 8)	60	1,246	Id.
87	Protte, L.-J., préposé des douanes (art 5 et 8)	56	796	Id.	111	Guigore, H -J -A , commis des accises Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 65.	60	1,550	Id.
88	Thomas, J -A , préposé des douanes (art 1, 8 et 15)	66	1,012	Id.	112	Dorchymont, T.-A , sous brigadier des douanes (art 5 et 8)	55	850	268
89	Gilissen, J , brigadier des douanes (art 1 et 8)	65	1,057	Id.	113	Damaens, G , préposé des douanes (art. 5 et 8).	57	848	Id.
90	Libert, H., géometre du cadastre (art 1, 8 et 15)	70	2,545	Id.					
91	Moncomble, J., sous-lieutenant des douanes (art 1, 8 et 15)	65	1,565	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
114	Theunis, J., receveur des contribu- tions (art. 1, 8 et 15).	65	5,265	268	138	Fooz, A.-J., receveur des contri- butions (art. 1, 8 et 15).	69	5,062	333
115	Freyne, J., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	59	1,518	Id.	139	Van Rykeghem, P.-A., préposé des douanes (art. 5 et 8).	55	797	Id.
116	Wery, J.-B.-G., géomètre du ca- dastre (art. 5 et 8).	56	1,795	Id.	140	Lacquemanne, N.-A. receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	65	5,271	Id.
117	Hustin, H.-M.-A., commis des accises (art. 1, 8 et 15).	65	1,440	Id.	141	Renaudin, A., préposé des douanes (art. 5, 8 et 15).	58	1,025	Id.
118	Beckers, J.-L., préposé des doua- nes (art. 5 et 8).	59	781	Id.	142	Ravet, D., brigadier des douanes (art. 5 et 8).	58	1,212	Id.
119	Golinvaux, V.-J., préposé des doua- nes (art. 1 et 8).	65	952	Id.	143	Hulten, J.-N., sous-brigadier des douanes (5 et 8).	47	615	Id.
120	Bourlon, C.-J., receveur des con- tributions (art. 5 et 8).	61	1,458	Id.	144	Vandewinckel, J., éclusier (arti- cles 5 et 8).	61	685	74
121	Benoit, J.-B., brigadier des doua- nes (art. 5 et 8).	64	1,215	277	145	Hennaut, L.-J., messenger (art. 1, 8 et 15).	70	1,155	154
122	Baudson, C.-J., préposé des doua- nes (art. 1, 8 et 15).	65	1,020	Id.	146	Dobbelaere, P.-B.-L., chef de bu- reau (art. 1 et 8).	65	5,135	Id.
123	De Rest, A.-C.-L., agent du trésor (art. 5 et 8).	61	4,320	Id.	147	Hayet, L.-G., épouse Rondon, nettoyeuse (art. 5, 8 et 14).	52	300	Id.
124	Wathelet, L., receveur des contri- butions (art. 5 et 8).	65	2,159	Id.	148	Carlier, H.-J., éclusier-receveur, (art. 1 et 8).	65	1,217	218
125	Moreau, D.-J., brigadier des doua- nes (art. 1 et 8).	65	1,165	Id.	149	Saudemont, D., éclusier (art. 5 et 8).	68	657	268
126	Halsdorff, J.-C.-J., commis des accises (art. 5 et 8).	59	1,425	Id.	150	Brohée, O.-F., éclusier-receveur (art. 5 et 8).	55	819	277
127	Perpète, J. D., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 15).	66	1,515	Id.	151	Bonnet, D., éclusier (art. 1 et 8).	66	756	Id.
128	Seghers, P.-H., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	66	5,619	Id.	152	Buguin, J.-F., éclusier-receveur (art. 1 et 8).	67	1,220	Id.
129	Régimont, F.-J., commis des accise. (art. 5 et 8).	60	1,287	555	153	Debary, F., receveur-délégué des droits de navigation (art. 5 et 8) Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 104.	65	1,156	Id.
130	Votion, F.-J., sous-brigadier des douanes (5 et 8).	61	851	Id.	TOTAL . . .			258,147	
131	Colignon, E.-J., préposé des doua- nes (art. 5 et 8).	55	558	Id.	Ministère de la Justice.				
132	Guérin, H.-J., préposé des douanes (art. 5 et 8).	61	1,004	Id.	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés</i>				
133	Verrassel, H.-C.-E.-J., commis aux écritures (art. 5 et 8).	45	945	Id.	1	Montulet, F.-M.-G.-H., commis de 2 ^e classe à l'administration cen- trale (art. 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886.)	36	572	300
134	Binamé, C.-C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 5 et 8).	52	660	Id.	2	Tschoffen, J.-F.-E., conseiller à la cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 23 juillet 1867).	72	8,820	Id.
135	Zintz, P.-J., sous-lieutenant des douanes (art. 5 et 8).	62	1,508	Id.					
136	Carpentier, H., matelot des douanes (art. 1 et 8).	65	927	Id.					
137	de Block, L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	857	Id.					

Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Número du <i>Moniteur</i>	Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Número du <i>Moniteur</i> .
5	Decoux, A.-B.-J.-T., juge de paix du canton de tines (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art. 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art. 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867).	51	4,566	525	15	Grau, L., greffier du tribunal d'An- denarde (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 24 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	64	3,208	151
4	Dietsens, A.-I.-M., greffier du tri- bunal de commerce de Gand (art 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	50	2,186	Id.	14	Vanpraet C.-L.-I.-B., 1 ^{er} président à la Cour d'appel de Gand (arti- cles 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867).	72	10,646	Id.
5	Coremans, J. B., compositeur en conscience au <i>Moniteur belge</i> (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 et art 5 § 1 ^{er} de celle du 27 février 1849 et 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	72	969	27-28	15	Verstraeten, I.-G., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (arti- cles 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art. 1 et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	8,670	Id.
6	Bycx, T.-H., juge de paix du can- ton de Furnes (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et arti- cles 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	69	5,720	55	16	Meienne, E.-C., préposé à la con- duite des voitures cellulaires en disponibilité (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 1 ^{er} § 2 de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} janvier 1886)	41	644	453-454
7	Coppens, A.-F. messager à l'admini- stration centrale (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	67	819	64	17	Pennioff, A.-L. G. commis au par- quet de Charleroi (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	46	1,082	198
8	Laurent, A.-H. L. président du tribunal de Dinant (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1, 9 et 11 de celle du 25 juillet 1867)	70	7,275	Id.	18	Bouvier, A. A.-A., employé au greffe du tribunal de Maiche (art 5, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	58	300	172
9	Vonnèche, J. A., 1 ^{er} commis de prison en disponibilité (art 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juil- let 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	1,654	Id.	19	Colombie, L.-A., instructeur spé- cial à l'école de bienfaisance à Ruyssede (art 5, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	67	1,310	Id.
10	Mazur, J. E. 1 ^{er} commis à la prison de Saint-Gilles (art 5, 6, 9, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et arti- cle 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	57	2,562	82	20	Costermans, A., chef de division à l'administration centrale à titre personnel (art 1, 6, 8, 12, 15 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	67	4,551	211
11	Hyndrick de Theulegoet L.-D. G. C.-M.-G., (chevalier) conseiller à la Cour de cassation (art 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5, § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849, art 1, 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	58	11,250	107	21	Frapont, J.-F.-H., juge de paix du canton de Dison (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849, art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	62	5,259	Id.
12	Wilmotte, H.-J.-I., 1 ^{er} surveillant à la prison de Charleroi (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et arti- cle 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	40	324	Id.	22	Jacobs, H.-P. surveillant à la pri- son d'Anvers (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	61	980	Id.

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
23	Lambert, L.-I., commis a la prison de Liège en disponibilité (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et article 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886).	47	1,195	211		Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. <i>Fonctionnaires et employés</i>			
					1	Mertens, C.-Q., chef-lieu des postes (art 5 et 8)	56	1,649	122
24	De Wylge, G.-M., juge de paix du canton de Sottegem (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, article 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849, art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	57	4,495	240	2	Coeckelberghs, E.-G.-A., facteur local (art 5 et 8)	54	898	Id.
					3	Bogaerts, L.-J., chef-garde (art 1, 8 et 15)	65	1,950	Id.
					4	Henckels, P.-A., commis des postes (art 5 et 8)	40	546	Id.
25	Watrin, A.-J., commis a la prison de Charleroi (art 5, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886) (Pension éteinte par suite de révision. La pension nouvelle figure dans les inscriptions de 1905)	41	616	267	5	Dielman, C., facteur local (art 5 et 8).	58	1,071	Id.
					6	Lapage, C.-L., facteur local (art 5 et 8).	54	528	Id.
					7	Say, P.-G.-E., facteur rural (art 5 et 8).	54	625	Id.
26	Barth, N.-E.-P., juge d'instruction au tribunal d'Arion (art 40 de la loi du 21 juillet 1844; art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 10 et 14 de la loi du 25 juillet 1867)	69	6,790	272	8	Aeis, D., facteur rural (art 5 et 8).	53	676	Id.
					9	Richard, G.-L., facteur local (art 5 et 8)	62	862	Id.
					10	Michaux, L.-J., commis des postes (art 5 et 8)	49	1,260	Id.
27	De Thier (C.-A.) (chevalier), président de chambre a la Cour d'appel de Liège (art 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} et 9 de celle du 25 juillet 1867)	72	10,250	Id.	11	Gossart, A.-J., facteur local (art 5 et 8)	54	977	Id.
					12	Walgraffe, A.-J.-J., facteur local (art 5 et 9)	45	787	Id.
28	Keustermans, P.-F., chef surveillant a la prison de Tervuerde, en disponibilité (art 1, 6, 8, 10, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886)	65	2,055	Id.	13	Patrie, J.-I., chef de station (art 1, 8 et 15)	65	2,550	Id.
					14	Beugnies, J.-A.-N.-t., chef-garde (art 1 et 8 § 2)	65	1,568	Id.
					15	Evraid, F.-J., chef-garde (art 1 et 8)	65	1,804	Id.
29	De Schietere de Lophem, H.-L.-C.-J.-M.-G., juge au tribunal de Bruges (art 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 10 et 11 de la loi du 25 juillet 1867)	52	4,649	505	16	Avaert, J.-L., chef-garde (art 5 et 9)	55	1,619	Id.
					17	Evraid, H.-G., commis-chef des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	56	2,080	Id.
					18	Gonze, E., chef de station (art 5 et 8)	54	1,820	Id.
30	Vancraynest, P., premier surveillant a la prison centrale de Louvain (art 5, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844, art 5 § 1 ^{er} de celle du 17 février 1849 et art 1 ^{er} de la loi du 10 janvier 1886)	55	1,066	509	19	Rousseau, A.-J.-L., commis chef des postes (art 5 et 8)	53	1,793	Id.
					20	Devalkeneer, A., garde au chemin de fer (art 5 et 8)	44	437	Id.
					21	Behin, A., facteur rural (art 5, 8 et 15)	64	825	Id.
					22	Theisman, J.-P., facteur local (art 5 et 8)	65	1,001	Id.
					23	Cools, P., facteur local (art 5 et 8).	57	955	Id.
	TOTAL		114,441						

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numero du Monteur
24	Heine A J I, facteur rural (art 5 et 8)	59	746	122	48	Bouguignon A J, commis au che- min de fer (articles 1 8 § 1 et 15)	66	2,525	122
25	Derjcke, I J, facteur local (art 5 et 8)	58	755	Id.	49	Ost, F, commis au chemin de fer (art 1 8, § 1 et 15)	66	2,525	Id
26	Demoulin, J-I, facteur local (art 5 et 8)	45	595	Id	50	De Lœul, G J, chef de station (art 1 et 8, § 1)	66	2,649	Id
27	Coomans J B, commis au chemin de fer (art 1, 8, § 1)	65	9,286	Id	51	Detereck F-J, directeur de service des postes (art 1, 8, § 1 et 15)	66	6,512	Id
28	Maurau, D J L, chef garde (art 5 et 8)	64	1,126	Id	52	Ellement, A J, contrôleur au che- min de fer (art 1, 8, § 1 et 15)	66	4,125	Id
29	Brouyere, I A, chef de station (art 5 et 8)	64	2,456	Id	53	Vercroeten I, premier chef-garde (art 1 8 et 15)	66	2,508	Id
30	Vandewalle, J B C, commis au chemin de fer (art 5 et 8)	51	1,479	Id	54	Poreye, H C, chef garde (art 1 et 8, § 2)	66	1,820	Id
31	Meisch, M, sous inspecteur du pilottage (art 1 et 8).	66	4,091	Id	55	George A L, commis mixtiture des télégraphes (art 1 et 8, § 1)	66	1,447	Id
32	Delgoffe, N, commis chef-honoraire à l'administration des postes	66	1,970	Id	56	Glussen J-M-J, directeur de ser- vice au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	5,525	Id
33	Morue, I L G, commis des postes (art 5 et 8)	42	755	Id	57	de Crabooter, P J, chef garde (art 1 et 8)	66	1,660	Id
34	Pire, L-J, facteur local (art 5 et 8)	50	885	Id	58	Dermont H J, contrôleur au che- min de fer (art 1 et 8, § 1)	66	3,290	Id
35	Groetiers, L-L, chef de bureau des postes (art 1 et 8 § 1)	65	4,055	Id	59	Jurpin, C-J, premier chef facteur de station (art 1 et 8)	65	2,514	Id
36	Lebois, L J, premier commis des postes (art 5 et 8 § 1)	60	2,049	Id	60	Decoux, J B J-G, chef garde (art 5 et 8)	61	1,472	Id.
37	Cherain J G, commis-auxiliaire des postes (art 5 et 8)	46	645	Id.	61	Deprens, J F, commis au chemin de fer (art 5 et 8 § 1)	41	925	Id
38	Goffrud A J, percepteur des postes (art 5 et 8)	64	2,605	Id	62	Vandersmissen, A, percepteur des postes (art 5 et 8 § 1)	49	1,547	202- 3-4
39	Daufresne de la Chevalerie, C X- M-G, commis au chemin de fer (art 5 et 8)	45	841	Id	63	Lambe P, surveillant au chemin de fer (art 1 et 8, § 1)	66	1,546	Id
40	Gits, J-J, facteur rural (art 5, 8, § 2 et 15)	66	825	Id	64	Pelkus, M, commis des postes (arti- cles 5 et 9)	59	2,144	Id
41	Deboorgereve J, facteur rural (art 5 et 8, § 2 et 15)	66	825	Id	65	Gramme, J L, adjoint au chemin de fer (art 5 et 9)	41	481	Id
42	Wuilbert A, facteur rural (art 1, 8 et 15)	66	825	Id	66	Verheggen, I J, sous percepteur des postes (art 5 et 8)	59	750	Id
43	Baert, G, facteur local (art 5 et 8).	62	1,077	Id	67	Woe Istad, I, chef facteur des postes (art 5 et 8)	65	1,850	Id
44	Immermans, J B, facteur local (art 5 et 8)	54	701	Id	68	Van Goethem, C-L, facteur rural (art 1, 8 et 15)	64	801	Id
45	Gregoire, F L, facteur local (art 5 et 8)	49	682	Id.	69	Orbin, J J, facteur rural (art 5 et 8)	61	796	Id
46	Market, J M, facteur rural (art 5 et 8).	60	724	Id	70	Van Bogaeit, A, facteur rural (arti- cles 5 et 8)	58	713	Id
47	Volles J N, directeur de service des télégraphes (art 1 et 8, § 1)	66	5,857	Id	71	Nicaise, A-I, facteur rural (arti- cles 5 et 8)	48	602	Id

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Moniteur	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Moniteur
72	Maes, P., facteur rural (art 1 et 8)	65	760	202-5-4	98	Cordier, L.-I., chef de station (art 5 et 8).	44	970	202-5-4
73	Baert, C.-I., facteur local (art 5 et 8)	61	1,026	Id.	99	Frangois, E., commis au chemin de fer (art 5 et 8)	45	1,025	Id.
74	Jacquiot, J.-J., facteur rural (articles 5 et 8)	59	701	Id.	100	Alardin, J.-A., agée au chemin de fer (art 5 et 8)	52	767	Id.
75	Lambeau, O.-P.-J., garde au chemin de fer (art 5 et 9).	55	495	Id.	101	Lamblin, A.-A.-I., commis-chef au chemin de fer (art 5 et 9).	44	2,211	Id.
76	Degbomont, J.-P.-J., garde au chemin de fer (art 5 et 8)	59	1,855	Id.	102	Missotten, I.-H., percepteur des postes (art 5 et 8)	50	1,266	Id.
77	Cambier, L.-C.-H., chef de section principal au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1)	59	9,625	Id.	103	Debrae, L.-I., pilote (art 5 et 8)	58	1,802	Id.
78	Janssens, L.-J.-A., premier commis des télégraphes (art 5 et 8, § 1)	46	1,458	Id.	104	Simoens, G., facteur local (art 1, 8 et 15)	65	940	Id.
79	Stroykens J.-B., agréé au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	46	692	Id.	105	Roelants, J., facteur local (art. 5, 8 et 15)	60	1,165	Id.
80	Nelis, J.-J., chef garde (art 5 et 9).	40	1,065	Id.	106	Vandermeulen, I., facteur rural (art 5 et 8)	56	699	Id.
81	Inghels, D.-P., dessinateur expeditionnaire au chemin de fer (art 5, 8, § 1 et 14)	58	500	Id.	107	Liard, A., facteur rural (art 5, 8 et 15)	60	790	Id.
82	Yerna, L., chef-garde (art. 5 et 8)	44	974	Id.	108	Van Nespén, G., facteur local (articles 5 et 8)	57	926	Id.
83	Boehme, L.-G., pilote (art 5 et 8)	60	1,781	Id.	109	Camby, J.-B., facteur local (art 5 et 8)	55	880	Id.
84	Coppejans, P.-A., patron-pilote (art 5 et 8)	56	2,569	Id.	110	Moussieu, F.-A., facteur rural (art 5 et 9).	47	428	Id.
85	Veillesse, H.-J., facteur rural (articles 5 et 8)	59	799	Id.	111	Verheyden, J.-B., facteur local (art 5 et 8)	45	625	Id.
86	Debra, E.-L., pilote (art. 5 et 8).	54	1,607	Id.	112	Lottin, A.-J., facteur rural (art 5 et 8)	58	521	Id.
87	Steinmetz, J.-N., commis au chemin de fer (art 5 et 8)	48	1,215	Id.	113	Dider, I.-H., facteur rural (art 5 et 8)	51	508	Id.
88	Coomans, J.-A.-M., percepteur des postes (art. 5 et 8).	47	1,496	Id.	114	Gram, H.-I.-A.-H., commis au chemin de fer (art 1 et 8)	69	1,550	Id.
89	Wyllie, G., facteur rural (art 1, 8 et 15)	65	1,006	Id.	115	Dubuquoit, P.-N., premier chef garde (art 1, 8 et 15)	65	2,542	Id.
90	Troost, J., commis des télégraphes (art 5 et 8)	56	1,829	Id.	116	Henry, J.-I., facteur de station (art 5 et 8)	54	899	Id.
91	Costermans, L.-G.-I., chef de station (art 1, 8 et 15)	65	4,125	Id.	117	Dame Styns, née Rohaert, L.-A.-D., commis auxiliaire des télégraphes (art. 5 et 8)	57	596	Id.
92	Boileau, L.-A., chef-garde (art 1, 8 et 15)	65	1,950	Id.	118	Nicolas, F., chef garde (articles 1 et 8)	65	1,658	Id.
93	Fiasse, F.-J., facteur de station (art 5 et 8)	58	876	Id.	119	Niser, A.-A., facteur rural (Pension révisée. Remplace la pension inscrite en 1891.) (art 5 et 9)	55	675	281
94	Baguet, E., agréé au chemin de fer (art 5 et 8).	44	559	Id.	120	Potez, E.-F., agréé au chemin de fer (art 5 et 8).	48	767	202-5-4
95	Seghin, A.-J., agréé au chemin de fer (art 5 et 8)	58	966	Id.	121	Durdu, I.-J., commis-auxiliaire au chemin de fer (art 5 et 8)	40	875	281
96	Irognier, T., chef garde (art 5 et 9)	54	1,716	Id.					
97	Degauche, O., commis des télégraphes (art 5 et 8)	52	1,595	Id.					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Monteur.
122	Bailleux, P., facteur de station (art. 1 et 8).	65	1,141	202- 5-4	146	Jadot, G.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	64	1,492	281
123	Caucheteur, J.-L., facteur rural (art. 1, 8 et 15).	65	825	Id.	147	Lagae, A.-P., chef-garde (art. 5 et 8).	62	1,928	Id.
124	George, B.-F., facteur local (art. 5 et 8).	60	1,108	Id.	148	Karcher, J.-M., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	55	867	Id.
125	Dellache, P.-L.-J., facteur local (art. 5 et 8).	57	756	Id.	149	Dumarteau, L.-J., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 1).	50	1,241	Id.
126	Chautrain, A.-L., facteur local (art. 5 et 8).	46	755	Id.	150	Dautinne, J., chef-garde (art. 5 et 9).	44	1,095	Id.
127	Bulteel, B.-D., patron pilote (art. 5 et 8).	57	1,562	Id.	151	Dellisse, V.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	55	646	Id.
128	Van den Berghe, L., facteur rural (art. 5 et 8).	61	796	Id.	152	Martin, F.-D.-J., facteur trieur (art. 5, 8 et 15).	64	1,251	Id.
129	Dom, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	56	549	Id.	153	Dewerre, J.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	58	811	Id.
130	Adam, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	50	448	Id.	154	Mignon, H.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	55	725	Id.
131	De Laet, J.-G., facteur rural (art. 5 et 9).	46	652	Id.	155	Pietre, E.-J.-J., facteur local (arti- cles 5 et 8).	52	805	Id.
132	Ruyssinck, F., chef-garde (art. 5 et 9).	45	1,094	Id.	156	Beirens, P.-P., facteur local (arti- cles 5 et 8).	55	514	Id.
133	Maryssaël, J.-G.-A.-J., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	57	747	Id.	157	Henrotte, M.-J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	65	2,244	Id.
134	Houchon, S.-J., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	53	965	281	158	Wante, F.-A., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	58	850	Id.
135	Vereecke, A.-C., sous percepteur des postes (articles 5 et 8, § 1.)	55	419	Id.	159	Clicteur, H.-C., facteur rural (art. 5 et 8, §§ 2 et 14).	51	500	Id.
136	De Neve, C., facteur local (art. 1 et 8, § 2).	65	1,105	Id.	160	Servais, J.-F.-J., commis des postes (art. 5 et 8).	62	2,055	Id.
137	Duchesne, X.-J., facteur rural (art. 1, 8, § 2 et 15).	65	825	Id.	161	Gondry, L., facteur local (art. 5 et 8).	56	1,061	Id.
138	Blancaert, J.-P., facteur local (art. 5 et 8).	63	855	Id.	162	Monu, J.-F., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	47	590	Id.
139	De Corte, A.-J.-J., facteur local (art. 5 et 8).	57	955	Id.	163	Glorie, F.-J., chef de station (arti- cles 1, 8 et 15).	65	2,550	Id.
140	Staveaux, P.-J.-G., facteur local (art. 5 et 8).	52	772	Id.	164	Henin, E.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	60	1,708	Id.
141	Verlinden, J., percepteur des pos- tes (art. 1 et 8).	65	4,460	Id.	165	Delaveux, N.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	58	2,511	Id.
142	Fassin, P.-J., commis-chef des postes (art. 1, 8 et 15).	65	5,000	Id.	166	Bruno, G.-F.-L., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	54	1,720	Id.
143	Février, F.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	57	651	Id.	167	Bouvet, A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	50	1,498	Id.
144	Delwart, H.-J., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	4,400	Id.	168	Pirson, A.-J., chef-garde (art. 5 et 9).	49	1,661	Id.
145	Lefebure, E.-V., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	65	1,456	Id.	169	Février, J.-B.-J., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	56	697	Id.
					170	De Laet, J.-B.-H., machiniste à la marine (art. 5 et 8).	54	1,506	Id.

Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Número du Monteur.	Número d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Número du Monteur.
171	Delanglez, P.-F., facteur rural (art. 5, 9 et 13).	62	825	281	196	Cloetens, P.-L., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	60	754	79
172	Backaert, J., facteur rural (art. 5 et 8).	58	681	Id.	197	Leroy, S.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	59	612	Id.
173	Delalay, L., facteur rural (art. 5 et 8).	55	706	Id.	198	Lambot, J.-E., facteur rural (arti- cles 5 et 8).	60	750	Id.
174	Boucart, A., facteur local (art. 5 et 8, § 2).	41	574	Id.	199	Vander Meeren, P.-E., chef garde (art. 5, 8 et 13).	63	1,950	Id.
175	Scumois, F. J., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	66	1,657	Id.	200	De Remmens, J.-B.-F., chef garde (art. 5 et 9).	56	1,735	Id.
176	Caudron, L., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	1,012	Id.	201	Gacons, V., chef-garde (art. 5 et 8).	53	1,415	Id.
177	Robinson, G., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	65	1,261	Id.	202	Van Waeyenbergh, P., chef-garde (art. 5 et 9).	50	1,087	Id.
178	Goeminne, A., agréé au chemin de fer (art. 5 et 8).	51	795	Id.	203	Goedvriend, I.-B., commis au che- min de fer (art. 5 et 8, § 2).	40	545	Id.
179	Delcomène, A.-J., facteur rural (art. 5 et 8, § 2).	48	548	79	204	Dame veuve de Walkiers, née Ouart N.-F.-D.-J., sous-percep- trice des postes (art. 5 et 8, § 1).	65	597	Id.
180	Provoost, P.-M.-V., matelot (arti- cles 5 et 9).	51	426	Id.	205	Pieters, J. G., pilote (art. 5 et 8).	65	861	Id.
181	Kauffmann, J., facteur rural (arti- cles 5, 8 et 13).	62	825	Id.	206	Vanhuysse, J.-L., pilote (art. 5, 8 et 13).	62	1,875	Id.
182	Duthy, F.-F., facteur local (art. 1, 8 et 15).	65	1,080	Id.	207	Schmelzer, L., matelot-canotier (art. 5 et 8).	53	1,064	Id.
183	Barbieux, L., facteur local (art. 5 et 8).	50	799	Id.	208	Verguts, P.-M., second du pilotage (art. 5 et 8).	52	760	Id.
184	Defrasnes, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8, §§ 2 et 14).	58	500	Id.	209	Massart, M.-J., facteur local (arti- cles 5 et 9).	65	1,112	Id.
185	Guillaume, A.-L., facteur local (arti- cles 5 et 8).	49	685	Id.	210	Lagneau, J. G., chef de bureau au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	60	5,709	Id.
186	André, F.-J., facteur rural (art. 5 et 14).	50	500	Id.	211	Dekock, E., facteur rural (art. 5, 8 et 14).	52	500	Id.
187	Frappart, C. J., contrôleur au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1).	65	5,995	Id.	212	Lemprieur, J.-J., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	61	2,279	Id.
188	Vanoverstraeten, L. J.-H., commis des postes (art. 5 et 8, § 1).	61	1,989	Id.	213	Spanoghe, M.-F.-A., architecte principal au chemin de fer (arti- cles 5 et 8, § 1).	59	3,056	Id.
189	Tasset, J.-L., agréé au chemin de fer (art. 5 et 9).	59	1,552	Id.	214	de Moreau de Gerbichay, A.-J., commis des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,758	Id.
190	Canivet, L.-N., commis-chef au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	51	1,964	Id.	215	Speleers, J.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	2,804	Id.
191	Evrard, J.-C., chef-garde (art. 5 et 8).	47	905	Id.	216	Colleye, J., chef-facteur de station (art. 5 et 8, § 1).	52	1,216	Id.
192	Vandenberghe, A. F., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	51	851	Id.	217	Meseeuw, J., chauffeur à la marine (art. 5 et 8).	62	760	Id.
193	Gignez, E., facteur local (art. 1, et 8, § 2).	65	1,186	Id.	218	Van Petegem, J.-B., facteur rural (art. 5 et 8).	61	770	Id.
194	Busch, E.-L.-C., facteur rural (arti- cles 1, 8 et 15).	65	825	Id.	219	Cevaert, P.-F., facteur local (arti- cles 1, 8 et 15).	65	880	Id.
195	Acke, D., facteur local (art. 5 et 8).	62	1,078	Id.					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
20	Van Waeyenbergh, H., facteur rural (art 5, 8 et 13)	61	805	70	8	M ^{lle} Thonard, I -V -I, maîtresse d'études et bibliothécaire honoraire à la section moyenne de l'Etat, à Liège	60	852	•
221	Boigers, P -I., facteur local (articles 5, 9 et 13).	60	1,050	Id	9	Boullienne, A -V, directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Couvin	60	3,185	•
222	Fhijs, J -B -D., facteur local (articles 5 et 8)	51	883	Id	10	Leclercq, I -J -V, chef de bureau à titre personnel honoraire	65	3,406	•
223	Lille, G., facteur rural (art 5 et 8)	45	535	Id	11	Rasquin, G -B, professeur honoraire de l'athénée royal de Bruges	60	4,008	•
224	Despas, P -A., facteur rural (articles 5, 8 et 13)	56	500	Id	12	Verdeyn G -H inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire, à Gand	60	4,833	•
225	Vanpladium, dit belin, I., commis au chemin de fer (art 1 et 8 § 1)	65	2,191	Id.	13	Thoois L -J -M -A, secrétaire-trésorier des bureaux administratifs de l'athénée royal et des écoles moyennes, à Bruges	75	592	•
226	Populaire L., commis au chemin de fer (art 5 et 8, § 1)	64	1,425	Id	14	Hamon, Th -A, maître de musique honoraire de l'athénée royal de Hasselt.	67	214	•
227	Boitu, P., chef de station (art 5 et 8 § 1)	61	2,011	Id	15	M ^{lle} Gabriels, C -L -F, regente à l'école normale de l'Etat, à Bruges	55	1,508	•
228	Berndet, I -I. I -J -M, garde au chemin de fer (art 1 et 9)	41	917	Id	16	Standaert A professeur honoraire de l'athénée royal de Bruxelles	60	2,431	•
229	Dame Dupuis, Z., épouse Nicaise, commis auxiliaire des télégraphes (art 5 et 8, § 1).	57	581	Id.	17	M ^{me} Gentil-De Prins, M -A -J, directrice de l'école normale de l'Etat, à Tournai	57	1,482	•
TOTAL . . .			507,861		18	Cogniaux, C -A, professeur honoraire de l'école normale de l'Etat, à Verviers	60	2,600	•
Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.					19	Chalet, S -J, sous maître à l'école d'application annexée à l'école normale de l'Etat, à Nivelles.	55	254	•
<i>Fonctionnaires, professeurs et employés.</i>					20	Wolters, G -L -N -P, administrateur-inspecteur émérite de l'université de Gand	70	13,500	•
1	Canivez, L -J, maître de musique à l'athénée royal de Charleroi	64	226	•	21	M ^{lle} De Rudder M -J, professeur de dessin à l'école moyenne de l'Etat, à Nivelles	50	361	•
2	Dethise, N -J -I, maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, à Brairain	61	172	•	22	M ^{me} Plouvier-Van der Stock, A -G -F, directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Liège	45	1,760	•
3	Januuet, A -J, maître de musique à l'école moyenne de l'Etat, à Vise.	72	172	•	23	Delplace, E -H professeur à l'athénée royal de Mons.	60	610	•
4	Baugnet, P -J, inspecteur principal honoraire de l'enseignement primaire, à Marche	61	4,935	•	24	De Poerck, P -G, maître de musique honoraire de l'athénée royal d'Ath.	60	265	•
5	Decoqubus, D -J, professeur honoraire à l'athénée royal et à l'école moyenne de l'Etat, à Namur	62	1,622	•	25	Juctice, E, regent honoraire de l'école moyenne de l'Etat, à Ypres	60	2,598	•
6	Nélis, J., directeur honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Hal	60	3,498	•					
7	M ^{me} veuve Discre Limbotte, I -C -I, maîtresse de musique à l'école moyenne de l'Etat, à La Louvière	63	257	•					

Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions.	Numero du Monteur	Numero d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRENOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur
26	Guchil, J., inspecteur cantonal honoraire de l'enseignement pri- maire, a Arlon	60	1,159	"	44	Pellegrin, S. Ch. M., regent et pro- fesseur de dessin honoraire à l'école moyenne de l'Etat, à Gosselies	55	2,745	"
27	Mme veuve Vermeulen De Winter, M. F., institutrice communale et ancienne institutrice à l'école moyenne de l'Etat, a Boom	42	52	"	45	Gillon, G.-J., professeur de religion honoraire de l'école normale et des écoles moyennes de l'Etat, à Aulnoye (Pension d'attente par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 84)	65	2,214	"
28	Mme veuve Stuyvaert Maes, M.-P., regente honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Schaer- beek	60	1,550	"	46	Toussaint, J. L., directeur hono- raire de l'école moyenne de l'Etat, a Marche.	60	3,56	"
29	Spineto, P.-E.-A., professeur hono- raire de l'athénée royal de Namur	60	2,215	"	47	Van de Castelle, R.-R.-P., institu- teur à l'école moyenne de l'Etat, a Neupont	56	689	"
30	Stals, R. H., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Diest	60	5,805	"	48	Pellegrin, M.-F.-X., instituteur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Gosselies	59	809	"
31	Limarche, L. M.-J., prelet des études honoraire de l'athénée royal d'Anvers	60	4,605	"	49	Otto, H., professeur de dessin hono- raire à l'école moyenne de l'Etat, a Louvain	65	598	"
32	Pensman Ch.-L., professeur hono- raire de l'école normale de l'Etat, a Liège.	60	2,507	"	50	Debrauwere, L.-L., surveillant honoraire a l'athénée royal de Gand	60	1,410	"
33	Vermieuwe, A.-J., inspecteur can- tonal honoraire de l'enseigne- ment primaire a Alost	58	1,595	"	51	Seaux, L. J., épouse divorcée lon- taine, directrice d'école moyenne de l'Etat, a La Louvière	55	1,670	"
34	Verschaffel, J. A., secrétaire hono- raire de l'administrateur-inspec- teur de l'université de Gand	70	4,447	"	52	Lipaille, A.-J.-R.-I., professeur honoraire de l'athénée royal de Liège	60	2,808	"
35	Schmitz, J.-J., messager a l'univer- sité de Liège.	67	786	"	53	Keersmaekers, P. F.-L., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Bruges	60	4,200	"
36	Orbant, P.-J., portier-concierge de l'école moyenne de l'Etat, a Loses	51	175	"	54	Liégeois, J. L., surveillant a l'école moyenne de l'Etat, a Soignies	55	54	"
37	Mme veuve De Brauwere-De Breuck, J.-P. M.-J., directrice honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Termonde	55	1,760	"	55	Mlle Carlier, L. M., regente a l'école normale primaire de l'Etat a Bruxelles	60	1,115	"
38	Grielen H.-I., professeur a l'athénée royal de Gand	50	2,555	"	56	Mlle Liénard, M.-U.-I.-H., regente a l'école moyenne de l'Etat, à Ath	48	1,028	"
39	Dalozé, V.-L. F., maître de mu- sique honoraire de l'athénée royal de Liège	64	472	"	57	De Roy, C.-E., regent a l'école moyenne de l'Etat, a Anvers	46	1,688	"
40	Lagage, F.-I., instituteur a l'école d'application annexée à l'école normale de Nivelles	60	112	"	58	Mme Cormanne-Lawoureux, E. H., concierge a l'école moyenne de l'Etat, a Verviers	58	550	"
41	Delville, L.-A., professeur a l'athé- née royal de Tournai.	60	5,625	"	59	Veckmans, E. A., regent a l'école moyenne de l'Etat, à Flobecq	50	1,577	"
42	De Ceulaer, L.-A., regent et pro- fesseur de dessin honoraire a l'école moyenne de l'Etat, à Quevrain	57	1,215	"	60	Van Cauwenbergh, H.-J., inspec- teur diocésain du culte catho- lique, a Gand.	47	2,200	"
43	Minnaert, J.-L., professeur hono- raire d'école normale de l'Etat, a Gand	55	1,261	"	61	Mlle Decléene, E., régente à l'école moyenne de l'Etat, a Jumet	54	1,278	"

Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age	Montant des pensions	Numero du Monteur.	Numero d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions	Numero du Monteur.
62	Hanouse, F. J., directeur honoraire de l'école moyenne de l'Etat, a Paturages	60	3,949	°	79	Demey, C.-L., huissier de 1 ^{re} classe au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	67	1,544	°
63	M ^{me} Loulon-Lheunis, M. M., insti- tutrice a l'école moyenne de l'Etat, a Ath	41	696	°	80	Michiels, J., greffier honoraire de la province de Luxembourg	60	6,350	°
64	T ^r Joncke, P.-L., portier concierge a l'école moyenne de l'Etat, a Alost	65	220	°	81	M ^{me} Vanden Acker-Boogaert A. P., femme de charge a l'adminis- tration provinciale du Brabant	60	500	°
65	M ^{me} Wichmans De Pastre, M.-J. - I. I., regente a l'école moyenne de l'Etat, a Senning	41	905	°	82	Van Droogenbroeck, J.-A., direc- teur au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique	67	2 732	°
66	Lonay, A.-I., inspecteur principal honoraire de l'enseignement pri- maire, a Namur	61	959	°	85	Delapont de Wermerbosch P.-J.- M.-H., chef de bureau a titre personnel honoraire a l'admini- stration provinciale du Lim- bourg	67	2,615	°
67	M ^{me} veuve Molloy Gallet, A.-M. J., regente a l'école moyenne de l'Etat, a Beaumont	55	835	°	84	Gillon, G.-J., professeur honoraire de religion des écoles moyennes et de l'école normale de l'Etat, a Andenne (Pension revisée — Remplace la pension primitive rattachée au n° 45).	65	2,266	°
68	M ^{re} veuve Dohin Guerette, J.-J., maîtresse d'études a la section normale moyenne de l'Etat, a Liege	60	151	°	85	M ^{me} Parent-Verbeeck, M.-F., ré- gente a la section normale moyenne de l'Etat, a Liege.	47	1,241	°
69	M ^{me} veuve Thiers, née Defacqz, M. G. J., institutrice en chef a l'école d'application annexée a l'école normale de l'Etat, a An- denne	54	1,050	°	Total . . . fr.			151,592	
70	Carrez D.-P.-J., instituteur a l'école moyenne de l'Etat, a Ath	58	918	°	Ministère de l'Agriculture <i>Fonctionnaires et employés.</i>				
71	Schoonjans, I.-L., professeur a l'école normale de l'Etat, a Lierre et Anvers	67	592	°					
72	M ^{lle} Wateau, M. R., maîtresse d'études a l'école normale de l'Etat, a Liege	61	145	°	1	Alen, J., garde forestier (art. 1 et 8).	68	500	37
73	M ^{re} Derboulle I.-B.-C. I., insti- tutrice gardienne et professeur de gymnastique a l'école moyenne de l'Etat, a Senning	60	421	°	2	Pierart, D., garde forestier (art. 5 et 8)	64	111	Id.
74	M ^{me} veuve Leduyghen-Boon, C., concierge a l'école moyenne de l'Etat, a Scherbroeck	60	586	°	3	Beijer, J.-G.-T., professeur au con- servatoire royal de Gand et a celui de Bruges (art. 5 et 8).	56	2,012	Id.
75	M ^{re} Piret-Vindendriessche, V., regente a l'école normale de l'Etat, a Liege.	58	1,010	°	4	Fabry, L.-J., garde forestier (arti- cles 5, 8 et 14)	54	285	Id.
76	Desmet, L., inspecteur principal honoraire de l'enseignement pri- maire	60	1,876	°	5	Hubert, H.-H., brigadier forestier (art. 1, 8 et 15).	66	975	Id.
77	Schneider F. L., professeur de reli- gion a l'école moyenne de l'Etat, a Lokeren	45	504	°	6	Arnould, J., garde forestier (arti- cles 5 et 8)	61	406	113
78	Tillière, N., professeur de religion a l'athénée royal d'Arion (Pen- sion revisée — Remplace la pension inscrite en 1894)	54	1,535	°	7	Cornet, T.-C.-J., brigadier fores- tier (art. 5 et 8)	59	814	Id.
					8	Clerfeyt, M.-J., garde général des eaux et forêts (art. 5 et 8).	40	857	Id.
					9	Colla, J.-J., brigadier forestier (ar- ticles 1, 8 et 15)	66	825	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numéro du Monteur	Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application)	Âge	Montant des pensions	Numéro du Monteur
10	Lasse J. F. garde forestier (arti- cles 5, 8 et 14)	69	116	113	5	Lam I. J. commis du service du couchage en disponibilité pour motifs de santé.	51	500	•
11	Crepin I., directeur du jardin botanique de l'Etat (art 1 et 8)	71	5,977	Id	6	De Koninck I., surveillant du génie de 1 ^{re} classe, à Ypres	66	950	•
12	Goffette A. J. garde forestier (ar- ticles 1 et 8)	70	495	Id		TOTAL		8,028	
13	LeGrand J. C., garde forestier (art 1 et 8)	69	558	Id					
14	Bruyer I.-A. I. garde forestier (art 1, 8 et 13)	69	164	Id					
15	Leeuyer, D.-J. J., garde forestier (art 1 et 8)	72	150	193		Ministère de l'Industrie et du Travail			
16	Diest I. F., commis d'ordre ass- imilé aux commis rédacteurs (ar- ticles 1 et 8)	68	5849	Id		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
17	Ternest J., garde forestier	68	99	Id	1	De Juer G.-M.-H. I., directeur général des mines (art 1 et 8, 14, 15 et 15 de la loi du 21 juil- let 1844 modifiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886)	65	7,500	2
18	Rossetts I. C., inspecteur des ver- diers et des écoles de dessin directeur de l'école des beaux- arts de Liège (art 1 et 8)	74	1,276	Id	2	Speldoorn H. chef de bureau a titre personnel (art 1, 6, 8 et 12 de la loi du 21 juillet 1844 mo- difiée par celles du 17 février 1849 et du 10 janvier 1886)	68	3,490	
19	Gormaire A. professeur à l'Acad- émie des beaux-arts d'Anvers (art 5 et 8)	61	1,666	Id		TOTAL		10,990	
20	Dufrenoy, I. P., garde forestier (art 1 et 8)	67	556	Id					
21	Meijers, J. H. H. garde forestier (art 5, 8 et 14)	66	265	Id					
22	Ponteur, G. J., garde forestier (art 5 et 8)	72	347	527		Comptables			
23	Melard, P., garde forestier (arti- cles 1, 8 et 13)	67	581	Id		<i>Fonctionnaires et employés</i>			
	TOTAL fr		20,851		1	Simons P. G. H. conseiller à la Cour des Comptes (art 1, 8 et 15).	72	6,515	•
	Ministère de la Guerre					Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique			
	<i>Fonctionnaires et employés civils</i>					<i>Professeurs et instituteurs communaux</i>			
1	Doyen I. J. portier à la manu- facture d'armes de l'Etat	57	916	•	1	Schroeven L. (pension révisée Remplace la pension inscrite en 1901)	60	666	•
2	Vandenpoel J. H. adjoint prin- cipal du génie de 1 ^{re} classe	65	5,605	•	2	M ^{lle} Gerin, C. M.-J.	51	1,018	•
3	Spoetmans I.-B. surveillant du génie de 1 ^{re} classe, à Anvers	66	1,558	•	3	M ^{lle} Germonprez, A.-M.-E. . .	55	575	•
4	Bronckun, P.-J. portier à la fon- derie de canons	80	959	•	4	M ^{lle} Grégoire, F. F. G.	57	956	•
					5	Guelft, N.	58	1,596	•
					6	Iteyman, P.-F.	56	597	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
7	Lacroix, J.-J.	51	1,212	»	43	Bachy, V.-J.-B.	64	2,457	»
8	Beyer, J.-G.-T.	56	1,505	»	44	Gloots, E.	54	1,295	»
9	Smet, C.-L.	59	726	»	45	Jonette, A.	59	1,566	»
10	Wauters, J.-B.	67	2,785	»	46	Kevers, H.-J.	50	1,042	»
11	Braune, J.-P.	58	1,250	»	47	Mlle Lejeune, C.-R.	52	1,969	»
12	Didier, C.	55	1,954	»	48	Delgoffe, N.	65	655	»
13	Mlle Grégoire, L.-J.-J.	56	1,207	»	49	Chalet, S.-J.	55	2,054	»
14	Haemelinck, J.-A.	59	670	»	50	Mlle Gallet, S.-A.	66	682	»
15	Rousseau, C.-J.	66	2,290	»	51	Mlle Sosson, M.-M.-E.	42	181	»
16	Kestens, G.-E.	74	1,066	»	52	Mlle De Rudder, M.-J.	49	507	»
17	Mlle Schepens, S.	62	1,000	»	53	Mme Plouvier-Van der Stock, A.-C.-F.	45	555	»
18	Mme V ^e Vandervoorde-Boonen, M.-G.	65	2,255	»	54	Jeanmart, J.-J.	57	1,550	»
19	Buytaert, C.-M.	62	1,495	»	55	Landry, E.-J.	52	1,110	»
20	Evrard, P.-D.	55	1,635	»	56	Mme De Block-Bemindt, V.-H.-S.-D.	52	215	»
21	Gaspar, C.-F.	57	1,945	»	57	Delplace, E.-H.	60	655	»
22	Mme V ^e Vander Wee-Titseler, C.	62	2,916	»	58	De Poerck, P.-G.	60	1,282	»
23	Willems, G.-J.	59	1,800	»	59	Justice, E.	60	756	»
24	Mlle Lagniaux, A.-G.-C.-F.	42	554	»	60	Mlle Joly, A.-M.-J.	66	588	»
25	Lefebvre, L.-F.	67	5,000	»	61	Reynders, M.	60	1,666	»
26	Mme Meyers-Van Suetendael, J.-E.	40	920	»	62	Scheelinck, J.	62	928	»
27	Mme Cornil-Lefebvre, L.-M.	47	1,556	»	63	Vandewille, H.	55	1,164	»
28	Dandoy, G.-M.	51	2,150	»	64	Mlle Nootens, S.	54	69	»
29	Bracquiné, R.	41	659	»	65	Vanwesel, L.	59	806	»
30	Mlle Carbusier, M.-F.-E.	49	758	»	66	Rubay, G. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1901).	45	1,049	»
31	Mlle Engels, L.-S.	57	1,898	»	67	Mlle Borgers, M.-L.-P.	50	1,082	»
32	Metdepenninghen, F.-J.	71	1,900	»	68	Minet, A.-A.	47	1,628	»
33	Mme V ^e Van-Damme-Matton, V.-B.	64	452	»	69	Pirot, V. (Pension éteinte par suite de révision. — La pension nou- velle est renseignée au n° 106).	55	1,265	»
34	Delhaije, J.	40	797	»	70	Provost, S.-L.	57	581	»
35	Eliærs, J.-B.	47	1,040	»	71	Mme Delatour-De Groof, A.-M.-C.	55	1,955	»
36	Geerts, M.-A.	40	601	»	72	Mlle Morette, A.	71	1,015	»
37	Godart, J.-A.	47	1,155	»	73	Eloy, A.-J.	47	1,524	»
38	Mlle Gabriels, C.-L.-E.	55	945	»	74	Mme Joly-Painchemail, S.-J.-G.	58	822	»
39	Standaert, A.	60	845	»	75	Guelff, J.	61	1,447	»
40	Rousseau, C.	56	1,292	»	76	Mme V ^e Vernimmen-De Winter, M.-E.	42	979	»
41	Mlle Toubeau, R.-L.	47	1,048	»					
42	Mme Gentil-De Prins, M.-A.-J.	57	1,798	»					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
77	M ^{lle} Peters, R.-A.	59	1,608	°	110	M ^{me} Pittonwils-Vandaelem, M.-J.	56	87	°
78	Stroobant, F.	85	2,654	°	111	Rossion, X.-J.-J.	50	1,091	°
79	Spineto, P.-E.-G.	60	1,506	°	112	M ^{me} Debatty-Destrain, F.	53	1,020	°
80	Stals, R.-H.	60	587	°	113	M ^{me} V ^e Libert-Verstraete, M.-F. C.-A.	51	1,527	°
81	Lamarche, L.-M.-J.	60	595	°	114	M ^{me} Lombard-Tobias, M.-T.	49	1,100	°
82	Peirsman, G.-L.	61	95	°	115	M ^{me} Lemmens-Claes, A.-A.	54	80	°
83	Vernieuwe, A.-J.	59	1,345	°	116	Vande Casteele, R.-R.-P.	56	487	°
84	M ^{me} Robelus-Vandervennet, L.	51	1,322	°	117	Pellegrin, M.-F.-X.	59	718	°
85	M ^{lle} Van Hoorebeke, L.	52	1,848	°	118	Fraipont, G.-J.	59	785	°
86	M ^{me} Guislain-Carlier, M.-J.	58	509	°	119	Herling, H.-J.	54	1,697	°
87	M ^{me} Monseur-Evrard, M.-J.-F.-H.	56	2,553	°	120	M ^{me} Leclercq-Biset, P.-F.-M.	49	1,522	°
88	M ^{me} V ^e De Brauwere-De Breuck, J.-P.-M.-J.	55	1,480	°	121	Van de Velde, B.	65	985	°
89	Gielen, H.-J.	49	215	°	122	Meulenbergs, P.-L.	54	1,827	°
90	Smedts, G.-F.	61	1,206	°	123	M ^{me} Catry-Decloedt, L.-L. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est rensei- gnée au n° 256.)	41	306	°
91	M ^{me} Waltin-Vautier, M.-J.-E.	55	299	°	124	Cléda, F.-J.	50	252	°
92	Wante, B.-F.	69	1,542	°	125	Bosmans, J.	58	1,855	°
93	De Grave, D.	57	1,866	°	126	Bruyère, E.-F.	52	1,664	°
94	Maréchal, P.-J.	64	1,567	°	127	Horion, J.-J.	51	1,488	°
95	Hardy, G.-N.-J.	60	1,253	°	128	Couvreux, A.	45	1,042	°
96	M ^{me} Martin-Lecture, L.-J. (Pen- sion éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est rensei- gnée au n° 216.)	40	452	°	129	De Klerck, V.-F.	55	1,219	°
97	Reyniers, H.	64	1,426	°	130	M ^{me} V ^e Thiery-Fefacqz, M.-C.-J.	55	555	°
98	De Ceulaer, L.-A.	57	1,077	°	131	M ^{me} Fontaine-Séau, E.-J. (Pension éteinte par suite de revision. — La pension nouvelle est rensei- gnée au n° 217.)	55	1,042	°
99	Minnaert, J.-L.	55	1,779	°	132	Lapaille, A.-J.-R.-J.	60	557	°
100	Pellegrin, S.-C.-M.	55	287	°	133	Pierart, L.-A.-D.	51	265	°
101	Crepin, F.	71	1,479	°	134	M ^{me} Van den Driesche-Lanesweert, M.-C.-M.	59	550	°
102	M ^{lle} Bouquelle, Z.-A.-G.	52	1,158	°	135	Dutilleux, C.-A.-J.	55	1,660	°
103	Kails, J.-P.	45	1,445	°	136	Storkmans, M.-J.-L.	55	1,401	°
104	Cassiers, G.-L.	60	2,585	°	137	Van Praet, J.-B.	54	1,141	°
105	M ^{me} V ^e Van Hecke-Sebille, R.-M.-J.	50	1,025	°	138	Doclot, V.-A.	56	525	°
106	Pirot, V (Pension révisée. — Rem- place la pension primitive ren- seignée au n° 69.)	55	1,264	°	139	Liégeois, J.-E.	56	1,020	°
107	M ^{me} Henry-Massart, M.-M.-A.	47	1,700	°	140	M ^{lle} Carlier, E.-M.	61	1,018	°
108	M ^{me} Poulet-Loux, M.-G.	48	490	°	141	M ^{lle} D'hoivre, O.-A.-V.-A.	51	965	°
109	M ^{me} Reyniers-De Decker, C.	68	75	°					

Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.	Número d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Âge.	Montant des pensions.	Número du Moniteur.
142	Rosseels, J.-G.	75	5,112	°	178	M ^{me} Corroy-Malevé, L.-A.-J. . .	58	87	°
143	M ^{me} Courtin-Dubois, M.-G. . . .	59	496	°	179	M ^{lle} Dirieq, G.-U.-M.-A.	48	992	°
144	Bauduin, C.-F.-G.	52	1,649	°	180	M ^{me} Deneumostier-Piasse, J.-L. .	52	75	°
145	Damseaux, V.-L.-F.	56	2,955	°	181	M ^{me} V ^e Dierkens-Zouters, J.-J. .	56	1,726	°
146	Houba, M.-J.-J.	56	1,739	°	182	M ^{lle} De Saedeleer, L.-J.-M. . . .	52	1,854	°
147	M ^{me} Masquille-Evrard, M.-C.-A. .	51	651	°	183	Henrard, J.	56	1,469	°
148	Gouldefoy, F.-G.	42	712	°	184	M ^{me} Van-Spitaël-Félix, M. . . .	51	75	°
149	M ^{me} Lacroix-Vivier, R.	51	75	°	185	Baijot, J.-A. (Pension éteinte par suite de revision — La pen- sion nouvelle est renseignée au n° 258.)	55	1,322	°
150	Van Pachterbeke, J.-B.-V. . . .	46	1,061	°	186	M ^{me} Collette-Van Suetendaël, M.-L.	53	1,035	°
151	M ^{lle} De Poereck, A.-F.	67	892	°	187	M ^{me} Malaise-Chevalier, O.-R. . .	55	261	°
152	M ^{lle} Dumez, J.-R.-M.	55	1,405	°	188	M ^{me} Pire-Lejeune, M.-J.-A. . . .	45	100	°
153	Veeckmans E.-A.	50	54	°	189	M ^{me} Patigny-Verpoort, L.-J.-H. .	47	509	°
154	M ^{me} V ^e Absil-Linsback, M.-D. . .	65	1,825	°	190	Lonay, A.-F.	61	2,527	°
155	Allard, N.-E.	57	1,648	°	191	Van Droogenbroeck, J.-A. . . .	67	2,950	°
156	M ^{lle} Grandjean, M.-H.-J.-H. . . .	52	265	°	192	Cliquet, J.-B.	55	2,025	°
157	M ^{lle} Lambinon, M.-J.	45	1,018	°	193	Laroy, H.	60	1,530	°
158	Ballat, A.-J.	57	1,965	°	194	Moens, C.-T.	61	1,755	°
159	Buisseret, J.-B.	54	1,261	°	195	Van Scharen, A.-J.	61	2,000	°
160	M ^{lle} Declene, E.	45	116	°	196	M ^{me} Wasseige-Delbouille, M.-E. .	45	692	°
161	Hauause, L.-J.	60	612	°	197	de Henau, P.-F.	59	1,285	°
162	Balthasar, J.-J.	57	1,249	°	198	Dujardin, F.-X.	56	1,299	°
163	Boeckmans, A.	54	1,627	°	199	Debloq, A.	42	778	°
164	Borsu, D.-L.	65	1,466	°	200	Germeau, J.-H.	50	864	°
165	Fumière, P.-A.-T.	74	979	°	201	Lenaerts, L.-J.	57	1,212	°
166	M ^{me} Gaspar-Dohogne, M.	59	75	°	202	M ^{me} V ^e Delcourt-Peters, Z.-M. (Pension révisée. — Remplace la pension inscrite en 1901.)	61	1,552	°
167	Gortebeek, E.-C.	51	2,116	°	203	M ^{me} V ^e Bourgeois-Rühl, E. . . .	52	1,607	°
168	M ^{lle} Goyvaerts, M.-L.-C.	55	448	°	204	M ^{me} V ^e Dehin-Guerette, J.-J. . .	50	714	°
169	M ^{me} Montjoie-Destiné, M.-C.-C. .	41	501	°	205	Thirion, J.-J.	54	569	°
170	Rolet, J.	56	1,517	°	206	M ^{me} Timmermans-Denies, R.-C. .	55	505	°
171	M ^{me} Moens-Jaussens, Z.-R.-T. . .	66	88	°	207	Houtekiet, D.	52	1,507	°
172	M ^{me} Philippe-Wayens, C.	57	50	°	208	Lecocq, L.-J.	54	1,915	°
173	Hondermarcq, A.-H.	52	1,555	°	209	Leemans, J.	55	751	°
174	M ^{lle} Lagasse, A.-J.	65	666	°	210	Antoine, T.-M.-J.	56	1,568	°
175	Poppé, E.	61	779	°	211	Baudson, L.-J.	58	1,549	°
176	M ^{lle} Poulet, R.-J.-G.-F.	60	1,006	°					
177	Boucherij, J.-E.	55	206	°					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
212	M ^{me} V ^e Denis-Ileex, M.-P.-H.	39	412	•	243	M ^{me} Paret-Vandenbulcke, E.-M. . .	69	1,102	•
213	Blanquaert, J.	52	1,047	•	244	M ^{lle} Wateau, M.-R.	60	654	•
214	M ^{lle} Deirenne, M.-F.	54	1,068	•	245	M ^{lle} Delbouille, E.-B.-C.-J. . . .	60	1,419	•
215	Carrez, D.-P.-J.	58	895	•	246	M ^{me} V ^e Ledeighen-Boon, C. . . .	60	566	•
216	M ^{me} Martin-Lesure, L.-J. (Pension révisée. — Remplace la pen- sion primitive renseignée au n° 96.)	40	445	•	247	Bâlon, J. (Pension révisée — Remplace la pension inscrite en 1897.)	58	417	•
217	M ^{me} Scaux, E.-J. (Pension révisée. — Remplace la pension primi- tive renseignée au n° 151.)	55	1,048	•	248	M ^{me} Deschamps-Roland, M.-V.-E.	45	757	•
218	M ^{me} Schakewits-De Witte, M.-A. .	50	1,516	•	249	Alyn, I.-J.-M.	64	1,298	•
219	M ^{lle} Timmermans, R.	55	5,005	•	250	M ^{me} Henrard-Guilmot, M.-T. . .	52	165	•
220	M ^{me} Marin-Sussenaire, S.-S.-G. .	45	1,251	•	251	Huart, F.-J.	52	1,524	•
221	M ^{me} Van Oenen-Brees, H.-C. . .	57	655	•	252	M ^{me} Cloots-Vanderborght, M.-L. .	52	357	•
222	M ^{me} Camuwaert-Ghislain, L.-J. .	45	715	•	253	M ^{me} Grognaard-Daman, A.-G. . .	44	775	•
223	M ^{me} Dufour-L'hoir, M.-A.-E. . .	40	647	•	254	M ^{me} Jacobs-Coasue, L.-E.	57	660	•
224	M ^{lle} Dufranc, P.-C.-J.	56	549	•	255	Keppenne, M.-L.	56	616	•
225	M ^{me} Fontaine-Deltombe, A.-J. . .	55	1,904	•	256	Nuyens, J.-A.	54	5,402	•
226	Germeau, N.-M.	50	1,456	•	257	M ^{me} Thommes-Gries, M.-M.-J. . .	54	459	•
227	Grégoire, E.-E.	41	1,016	•	258	M ^{me} Vilain-Carliet, I.-J.	52	510	•
228	M ^{me} V ^e Müllendorff-Ver Eenoghe, A.-M.	55	1,640	•	259	M ^{me} De Grave-Van de Velde, V.-N.	51	160	•
229	M ^{me} Scarcez-Mouligneau, Z.-J. .	50	1,916	•	260	Lisnyder, E.-B.	58	1,027	•
230	Schoonjans, F.-L.	57	1,144	•	261	Van Hove, G.-L.	65	1,555	•
231	M ^{lle} Bries, I.-B.-M.	45	1,224	•	262	M ^{me} Quatpers, M.-C.-I.	45	75	•
232	M ^{lle} De Leus, M.-J.	45	615	•	263	Ramaeckers, J.	55	1,120	•
233	M ^{lle} Naeghels, M.-E.	42	1,005	•	264	M ^{me} Claude-Collignon, G. . . .	59	481	•
234	Monu, J.-F.	46	65	•	265	Dheur, L.-J.-G.-E.	76	5,541	•
235	M ^{lle} Froment, C.	66	510	•	266	M ^{me} V ^e Putzeys-De Paeppe, S.-T.-F.	60	2,550	•
236	M ^{me} Catry-De Cloedt, L.-L. (Pen- sion révisée. — Remplace la pen- sion primitive renseignée au n° 125).	41	516	•	267	M ^{me} Piret-Vandendriessche, V. . .	58	211	•
237	Maréchal, C.-C.	55	1,571	•	268	Desmet, L.	60	1,565	•
238	Baijot, J.-A. (Pension révisée — Remplace la pension primitive renseignée au n° 185).	55	1,561	•	269	Morel, A.-R.	65	1,195	•
239	Brunein, H.-J.	59	1,885	•	270	Van Houdt, M.-A.-J.	49	752	•
240	Deplasse, J.-L.-J.	65	2,135	•	271	Martens, P.	65	1,571	•
241	Haway, L.-J.	51	1,262	•	272	Dutilleux, C.-L.	50	551	•
242	Noël, F.-J.	62	989	•					
						TOTAL.		305,345	

(2)